

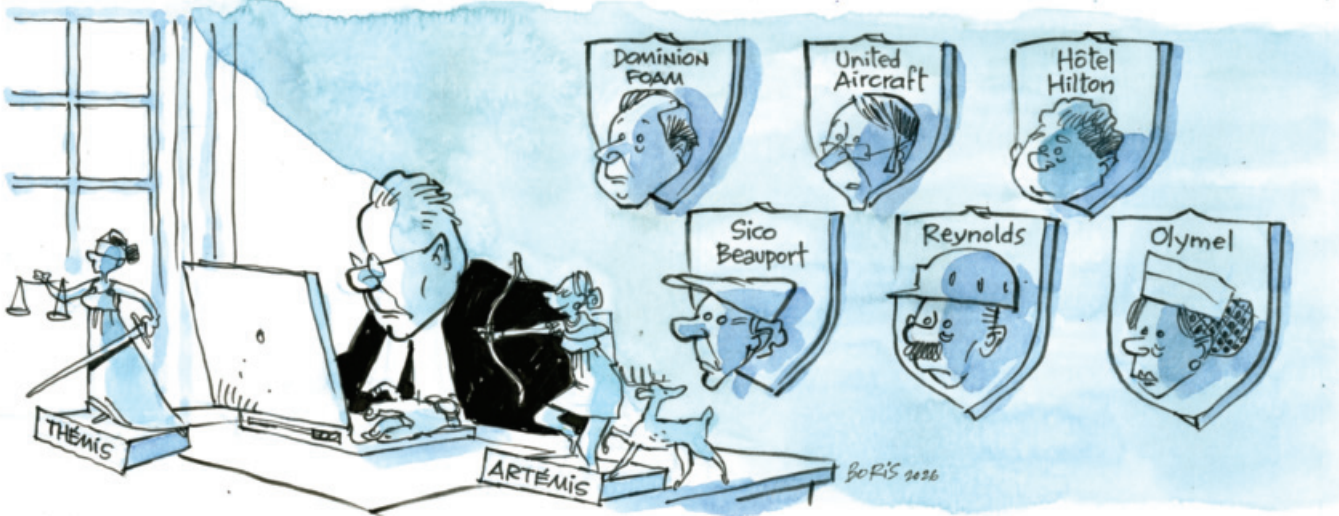
444

L'AUT' JOURNAL

Mars 2026 • avec une apostrophe pour apostropher



4270, boulevard Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 • Téléphone : (514) 843-5236 • Télécopieur : (514) 843-5236 • Courriel : info@lautjournal.info



Thémis et Artémis

Michel Rioux

Le récent retour dans l'actualité de cet ineffable défenseur de la veuve et de l'orphelin à qui on a accolé le titre « d'avocat des nobles causes », M^e Julius Grey, m'a conduit à réfléchir à plusieurs de ces disciples de Thémis, dont j'ai eu l'occasion d'apprécier de près les œuvres, plus souvent mauvaises que bonnes, durant les cinquante dernières années.

Dans la mythologie grecque, la déesse Thémis était représentée avec un bandeau, signe d'impartialité, une balance, signe d'équité et une épée, pour les châtiments. Du côté de la déesse Artémis, c'est avec à la main un arc et des flèches qu'on la voyait.

Pourquoi ce lien?

Parce que les disciples de Thémis ont souvent emprunté les armes d'Artémis pour faire la guerre aux travailleurs et aux syndicats.

Des noms comme Roy Heenan, Paul Jolin, Guy Letarte, Julius Grey, Lucien Bouchard, ça ne vous rappelle rien en ces matières?

En 1971, les employés de la Dominion Foam, une usine du bas de la ville à Montréal, rue Fullum, étaient en grève. À 1,45 \$ l'heure, ils considéraient n'avoir rien à perdre. Les scabs leur avaient volé leurs jobs. À une séance de négociation à laquelle j'assistais, j'avais entendu M^e Heenan dire aux représentants syndicaux : « Le Canada est un pays de droits. Vous avez le droit de vous syndiquer. Mais vous n'avez pas les moyens de vous syndiquer. Si vous gagnez devant le Tribunal du travail, nous allons aller devant la Cour supérieure. Si vous gagnez là, nous allons aller en Cour d'appel. Et si vous gagnez encore, nous allons aller en Cour suprême. Cela va durer au moins cinq ans... » Tout cela dit avec un sourire sardonique.

Quelques années plus tard, en 1974, c'est ce même Heenan qui fera encore des siennes dans le célèbre conflit de la United Aircraft, à Longueuil.

Au Pavillon Saint-Dominique, à Québec, les employés de cette résidence pour personnes âgées s'étaient syndiqués en 1973. Pendant plusieurs mois, les Sœurs dominicaines de la Trinité, propriétaires de cette résidence, ont lutté contre cette syndicalisation qui avait déchiré la population. Les grévistes avaient même occupé l'archevê-

ché de Québec. En décembre, la sœur supérieure avait finalement accepté de reconnaître le syndicat. Et qui était l'âme damnée qui l'avait convaincue du contraire? M^e Guy Letarte.

Un avocat qu'on va retrouver en 1976 lors de la syndicalisation de l'Hôtel Hilton, à Québec. Après plusieurs années, le prêtre ouvrier Benoît Fortin, fondateur du syndicat, obtenait gain de cause devant la Cour suprême. M^e Letarte représentait la chaîne d'hôtellerie. Même action antisyndicale à l'endroit des travailleurs de Sico à Beauport.

Le président de la CSN Gérard Larose a déjà qualifié M^e Paul Jolin de « militant de la catastrophe ». Un titre hautement mérité. Cet avocat nommé juge à la Cour supérieure s'est spécialisé dans les longs conflits et les poursuites coûteuses contre les syndicats.

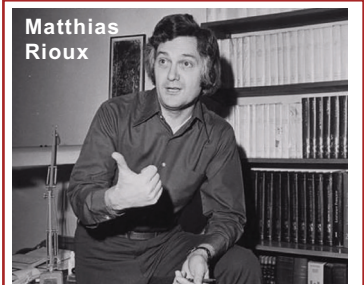
Il a fait condamner le syndicat de la Reynolds de Baie-Comeau à des millions de dollars d'amende. Il a tenu à la rue durant des mois les membres du Syndicat des techniciens de Télé-Métropole, à Montréal. Même chose chez Menasco, une entreprise de l'industrie aérospatiale qui a finalement fermé avec lui comme avocat patronal.

En 2008, les travailleuses et travailleurs d'Olymel avaient déclenché une grève, refusant les importantes réductions de salaire que la coopérative voulait leur imposer. Après plusieurs mois

de résistance, qui donc Olymel avait-elle engagé pour mettre les travailleurs à genoux? M^e Lucien Bouchard, ci-devant premier ministre du Québec, aujourd'hui négociateur en chef de la Fédération des spécialistes...

Quand, il y a une quinzaine d'années, et contrairement à Lise Payette, il avait conservé sa chronique durant le lock-out au *Journal de Québec*, l'ineffable Julius Grey avait écrit : « Il est important que des idées de gauche continuent de circuler... » Belle idée de gauche en effet que celle de plaider la disparition de la carte de compétence dans les métiers de la construction, comme il l'a fait. Et aussi de combattre l'obligation d'être membre d'un syndicat.

Pierre Elliott Trudeau s'est joint à l'étude Heenan Blaikie après la politique. C'est ainsi qu'après avoir pris la défense des travailleurs de l'amiante et de Murdochville, on a assisté à une trajectoire plutôt insolite : Trudeau est allé finir (!) sa carrière dans sa véritable famille, chez les siens, dans la grande bourgeoisie « antisyndicale et opposée aux droits du peuple québécois ». Les anguilles aussi, insaisissables et grandes voyageuses, finissent, malgré quelques détours dans de petites rivières, au creux de la mer des Sargasses qui les a vues naître. ◀



La révolte des institutrices

Parmi les batailles menées pendant ce deuxième mandat, celle sur les conditions de travail des enseignantes de l'élémentaire est primordiale. Aux yeux de Matthias Rioux, l'enjeu déborde largement le champ de la négociation collective. Il fallait impérativement « casser le modèle esclavagiste et dénoncer publiquement l'aliénation faite aux institutrices », ce qu'il juge intolérable.

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM) étant sourde et aveugle devant l'ampleur du phénomène, le conseil d'administration de l'Alliance confie à un comité de dix femmes, piloté par Ginette Deschênes, une permanente syndicale, le mandat de procéder à une analyse fine de la réalité économique, sociale et professionnelle de ces enseignantes.

Pour le président Rioux, elles sont cantonnées à des tâches trop lourdes, sans formation adéquate : la qualité de la transmission des connaissances en souffre, les valeurs sociales et éducatives sont étiées, le tout ajoutant à la complexité de la discrimination sournoise dont elles sont victimes.

Matthias Rioux résume : « Afin de saisir concrètement l'ampleur de sa tâche, rappelons qu'à la fin des années 1960 l'enseignante ne peut compter sur aucun spécialiste, enseigne toutes les disciplines et assure une présence continue auprès des enfants. Le plus souvent, à la fin de la journée, elle est vidée, rompue. D'où l'explosion de l'absentéisme causé par l'épuisement professionnel, l'enseignante étant préoccupée à retrouver son énergie et sa résistance nerveuse. »

« Le temps pour des cours complémentaires à sa formation de base est impossible, une formation que personne ne lui offre, surtout pas la CÉCM. Pour dénouer l'impasse, un allègement de la tâche s'impose : une meilleure redistribution des rôles permettrait de libérer le temps requis pour la poursuite d'études secondaires pour l'obtention d'un diplôme qualifiant. »

À l'Alliance des professeurs de Montréal, on parlait de « prolétariat féminin », les femmes, bien qu'elles étaient largement majoritaires dans l'enseignement public, étant presque totalement absentes des postes clefs de l'administration scolaire et du syndicalisme enseignant.

Avec près de 4 500 enseignantes francophones au primaire, on déploierait qu'aucune d'elles n'ait accédé à un poste de cadre supérieur et qu'une femme seulement soit administratrice à la CÉCM, sans oublier qu'aucune n'occupait un poste de commissaire scolaire. ◀

Matthias Rioux. Partir sans jamais quitter.
Serge Geoffrion
Septentrion, 2025

Des idées, des voix,
des droits.

8 MARS

Journée internationale
des droits
des femmes

Personnel enseignant et de soutien



Le billet

Michel Rioux

1



Les médias

Pierre Sormany

3



La politique québécoise

Sylvain Martin

4



Le monde du travail

Gabriel Ste-Marie

5



L'immigration

Anne Michèle Meggs

6



La langue

Charles Castonguay

7



L'environnement

Marc Nantel

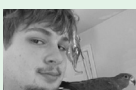
8



La page éditoriale

Pierre Dubuc

9



Le mouvement syndical

Orian Dorais

14



Le troisième œil

Luc Allaire

16



In memoriam

Pierre Jasmin

18



4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204,
Montréal (Québec) H2W 1Z4

Téléphone : (514) 843-5236
Internet : info@lautjournal.info

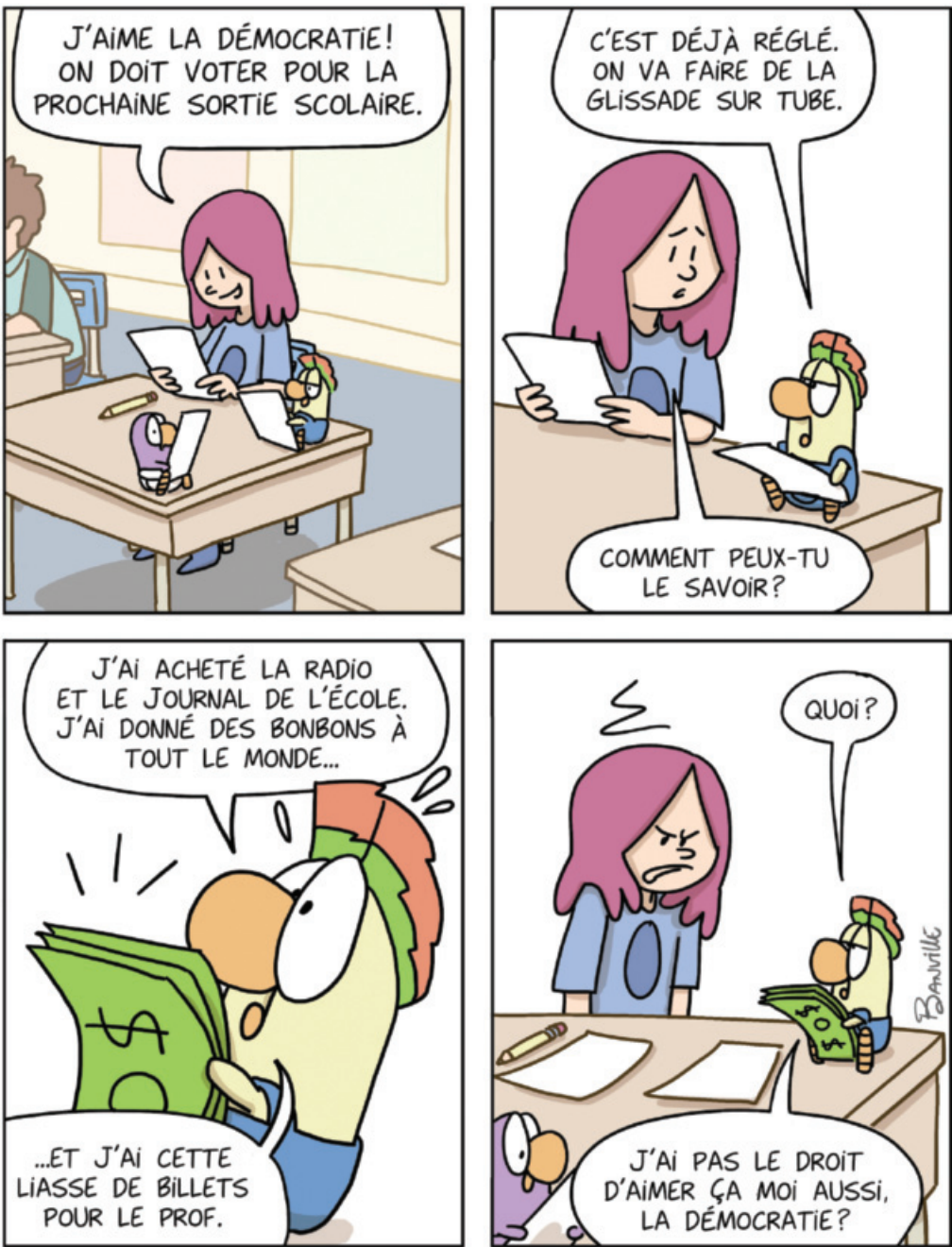
Envoi de publication canadienne
Numéro de convention : 40050148

2026, Dépôt légal
Bibliothèque nationale
ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs
syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

GRANDE CAMPAGNE DE FINANCEMENT

OBJECTIF : 15 000 \$



LA LIBERTÉ DE PRESSE A UN PRIX

SOUTENEZ UNE PRESSE LIBRE ET INDÉPENDANTE

ABONNEZ-VOUS

OU ADHÉREZ AUX AMIÈS DE L'AUT'JOURNAL

Nom _____	Adresse _____
Ville _____	Code postal _____
Téléphone _____	Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de **L'AUT'JOURNAL**
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
 Ou procédez par notre site Web : www.lautjournal.info

Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
 Adhésion aux AmiEs : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

Les médias

En train de prendre la place des médias de masse

Les nouveaux médias indépendants

Pierre Sormany

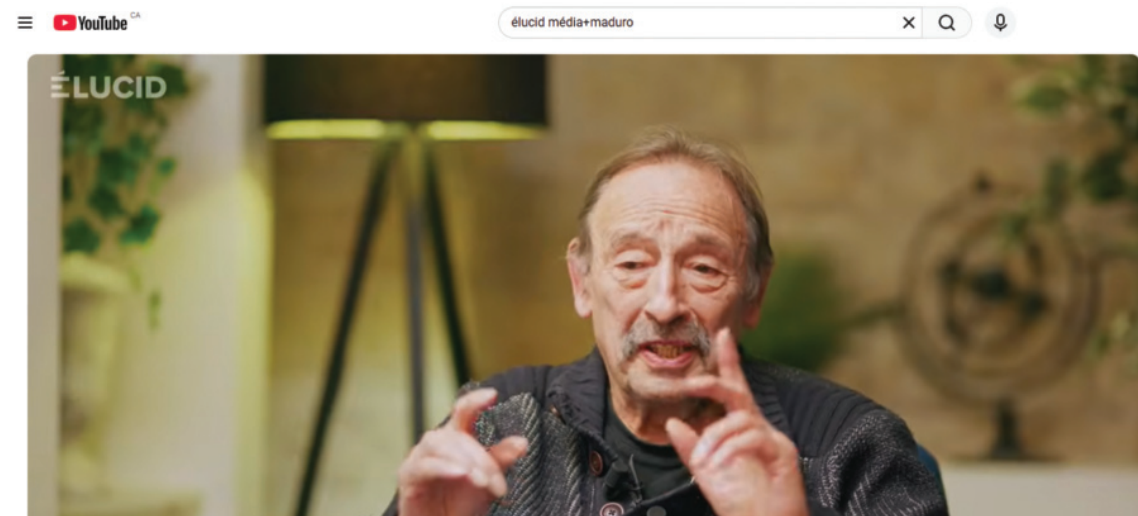
Le 3 janvier. Dès mon réveil, j'apprends par la radio que les Américains ont attaqué le Venezuela dans la nuit et qu'ils auraient, semble-t-il, kidnappé le président Maduro.

Stupéfaction. Donald Trump nous avait prévenus, mais je n'osais pas y croire de la part d'un frimeur qui avait promis que, sous son règne, les É.-U. ne déclencheraient plus de guerres.

Ce matin-là, nos grands quotidiens n'en disent rien : normal, ça s'est passé aux petites heures, après leur *deadline*. Sur leurs sites Web, comme sur celui de Radio-Canada, on ne trouve que les communiqués sommaires des agences de presse. Je me lance dans le *Web sur-*

fing. MeidasTouch Network, le diffuseur privé anti-Trump (dont la croissance vient de dépasser en janvier celle de Joe Rogan au palmarès des influenceurs les plus populaires aux É.-U.), offre une couverture en direct et rediffuse en boucle des dizaines de vidéos filmées sur place pendant la nuit.

À droite de mon écran, YouTube me suggère d'autres vidéos provenant d'une grande variété de sources. Les télévisions d'Europe ont de l'avance sur les nôtres. C'est qu'on est déjà l'après-midi à Paris, Vienne ou Varsovie, où je découvre une couverture intelligente de la part de PTV (Polish TV). Puis, il y a tous les influenceurs d'opinion, de droite, du centre, de gauche... Souvent colorés, pas tous fiables sans doute, mais je décrypte rapidement leur orientation. Ou alors, je



Pour avoir une véritable analyse de fond de la question vénézuélienne, il m'a fallu visionner, sur le média français indépendant « Éluclid », un long entretien avec Maurice Lemoine, ex-rédacteur en chef du « Monde diplomatique ».

consulte le Web pour en savoir plus sur leurs attaches.

Je resterai ainsi accroché pendant plus de trois heures à ce flot d'informations et de commentaires de toutes sources.

On a souvent écrit que la consommation de l'info sur les réseaux sociaux enferme les internautes, les jeunes surtout, dans des bulles d'information. Faux! Dans son essai *La Collision des récits*, le sociologue des médias Philippe de Grosbois cite plusieurs études qui montrent, au contraire, que les utilisateurs de ces plateformes rencontrent plus de diversité de points de vue que les lecteurs réguliers d'un seul média. C'est ce que je découvre ce matin-là.

En fait, le succès de Trump à mentir aux Américains vient moins des réseaux sociaux que de la propension de Fox News et USA Today à taire toute information qui puisse remettre en cause le mouvement MAGA. Chambre d'écho, dites-vous?

LES MÉDIAS « NEUTRES » ET L'ÉQUILIBRE DES BLÂMES

Le cas du Venezuela me confronte à un autre problème. Au fil des heures, je constate que tous les grands médias adoptent à peu près le même discours, celui que nos amis anglophones appellent le *bothsidesism*, c'est-à-dire la tendance à traiter des controverses en accordant une place égale aux deux côtés.

En gros, ils nous disent que Maduro était un affreux dictateur (que le Canada ne reconnaissait déjà plus comme représentant légitime des Vénézuéliens) et que personne ne s'attristait de son arrestation... mais que la décision de Trump de le kidnapper viole par ailleurs toutes les règles du droit international et doit être condamnée. Un *jab* à gauche, un *jab* à droite! Comme si l'objectivité reposait sur le parfait équilibre des blâmes.

Il faut dire que le message anti-Maduro reflète l'opinion des exilés vénézuéliens qui manifestent ce jour-là, à Montréal, leur joie devant l'arrestation de celui qu'ils appellent le dictateur. Ceux-là, on peut les interviewer facilement. Cela rejoint aussi la position offi-

cielle du Canada, de la France, de la Grande-Bretagne et d'une cinquantaine de pays qui ont suivi la consigne américaine en janvier 2019, et reconnu le putschiste Juan Guaidó, président en exercice autoproclamé, comme leader du pays. Une fiction qui prendra fin en 2022 quand la droite vénézuélienne finira elle-même par lâcher Guaidó, qui n'a jamais exercé le moindre pouvoir.

Pour avoir une véritable analyse de fond de la question vénézuélienne, il m'a fallu visionner, sur le média français indépendant *Éluclid*, un long entretien avec Maurice Lemoine, ex-rédacteur en chef du *Monde diplomatique*, et expert de la politique vénézuélienne.

J'y ai découvert pourquoi la politique d'extrême droite María Corina Machado, malgré son récent prix Nobel de la paix, n'a aucun appui sérieux dans la population du pays, comme Donald Trump l'a affirmé avec justesse. Et comment l'effondrement de l'industrie pétrolière locale, que toute la presse internationale a attribué à l'incompétence et la corruption des gouvernements successifs de Hugo Chávez et de Nicolás Maduro, s'explique avant tout par un blocus américain sur les composantes techniques nécessaires, depuis une vingtaine d'années.

Maurice Lemoine n'est pas un fervent défenseur de Maduro. Il ne minimise pas les magouilles politiques et le durcissement du régime. Et surtout la détresse de la population qui, pour sa survie, souhaite la fin du « chavisme », admet-il. Mais la remise en contexte permet de comprendre comment le pays en est arrivé là... en bonne partie à cause des États-Unis. Pourquoi n'ai-je pas trouvé pareille analyse dans la presse d'ici? Et encore moins dans les grands médias américains qui ont aussi donné dans le *bothsidesism*?

LES DEUX VERSIONS DES ASSASSINATS DE L'ICE

Cette expérience va amorcer un changement dans ma routine d'information. Quatre jours plus tard, je vivrai presque en direct sur YouTube, sur la chaîne indépendante Status Coup, l'assassinat de Renée Nicole Good par la police des frontières, à Minneapolis. Toutes les vidéos tournées sur place, sous tous les angles, sont disponibles et

commentées dans les heures qui suivent. Idem, quelques semaines plus tard, avec l'assassinat de l'infirmier Alex Prett, tué pour avoir voulu empêcher les agents de l'ICE de bousculer une manifestante.

Là encore, je m'étonne. Alors que j'ai pu voir Mme Good, au volant de son VUS rouge, tourner ses roues vers la droite pour sortir de l'impasse où les agents l'enfermaient, les médias officiels continuent de citer le chef des opérations de ICE, Gregory Bovino, et la secrétaire américaine à la Sécurité intérieure, Kristi Noem, qui parlent de légitime défense contre une « terroriste » fonçant sur les agents avec son automobile.

Certes, les médias ajoutent que cette version « ne semble pas confirmée par les vidéos disponibles sur Internet », mais on est réticent de parler ouvertement de mensonge. Il faut rester neutre!

Ce n'est que le lendemain que le *New York Times* publiera une démonstration claire de ce qui s'est passé. Vingt-quatre heures de retard, ce n'est peut-être pas si dramatique. Mais je comprends que de plus en plus d'adeptes de l'information s'estiment mieux servis par YouTube ou Substack que par les grands médias.

Je pourrais multiplier les exemples. C'est en fréquentant les sources indépendantes du Web qu'on peut mesurer le décrochage de nombreux adeptes du MAGA, face au *cover-up* du gouvernement dans le dossier Epstein. Les grands médias de droite évitent d'en parler, parce que ce scandale, qui devait servir à démasquer la corruption et la débauche de politiciens démocrates, est en train de couler les républicains... Ici encore, ce sont les nouveaux médias sur Internet qui poussent le puck.

Pendant ce temps, l'archimilliardaire Jeff Bezos, qui possède le « Washington Post », jadis considéré comme un des deux ou trois grands journaux américains, choisit de mettre à pied 300 journalistes (sur une rédaction qui en comptait 800), question de s'assurer que le journal ne soit plus une menace pour les républicains. ◀



La politique québécoise

Le chef du PLC se prétend « nationaliste, fédéraliste et régionaliste »

Charles Milliard a du pain sur la planche

Sylvain Martin

Monsieur Charles Milliard vient d'être couronné chef du Parti libéral du Québec. Il succède à Pablo Rodriguez, qui a dû démissionner en décembre dernier à la suite d'allégations de tricherie de la part de son entourage pendant la course à la chefferie. M. Milliard arrive donc un peu à la dernière minute pour les prochaines élections, avec beaucoup de pain sur la planche.

Il doit, entre autres, avec son équipe : choisir ses candidates et candidats et préparer le programme électoral. Il doit aussi tenter – et ce ne sera pas une mince affaire – de faire disparaître l'aura de *fling-flang*, qui flotte au-dessus du parti, en plus de combler son déficit de notoriété.

M. Milliard se présente comme un « nationaliste, fédéraliste et régionaliste ». (Il aurait dû ajouter « municipaliste » pour s'assurer de n'oublier personne.) Selon M. Milliard, les trois sont tout à fait conciliables. Permettez-moi d'en douter.

NATIONALISME VS FÉDÉRALISME

Nous sommes à la huitième année d'un gouvernement qui n'a cessé de prétendre que c'était possible d'être nationaliste dans un État fédéral. À l'élection de 2022, « Papa » Legault avait demandé un mandat fort au peuple québécois afin de négocier avec Ottawa

le rapatriement des pouvoirs en immigration. Le peuple a répondu à l'appel. Où sont nos nouveaux pouvoirs en immigration? Toujours à Ottawa!

En fait, la CAQ avait une belle liste de revendications à soumettre au gouvernement fédéral. Elles se sont soldées pour la plupart par un échec, au mieux en un gain partiel. Et cela, bien que la CAQ ait eu les coudées franches avec une majorité confortable à l'Assemblée nationale pendant ses deux mandats.

Le problème ne provient pas de la qualité des négociateurs de la CAQ, mais bien du fait que le nationalisme est incompatible avec le fédéralisme. Le gouvernement fédéral n'a pas d'autre choix que d'essayer de jongler avec les intérêts de toutes les provinces. Répondre aux aspirations nationalistes du gouvernement du Québec se fera toujours au détriment d'une ou de plusieurs provinces et vice-versa.

Le Québec veut développer son chantier naval, il est en compétition avec les autres chantiers navals du Canada. Le Québec veut maintenir sa place comme leader mondial en aérospatiale, il doit le faire au détriment des autres régions du Canada désireuses de développer ce secteur. C'est ainsi dans une multitude d'autres dossiers.

Je me souviens qu'au moment de la fermeture de l'usine de GM à Boisbriand, notre syndicat avait effectué une tournée politique pour tenter



M. Milliard propose d'ajouter du personnel pour aider les enseignantes et enseignants dans leur tâche, sans nous dire d'où viendra ce personnel et combien de millions \$ il compte investir.

Photo : CANVA

de sauver l'usine. La réponse que nous avons eue du premier ministre canadien de l'époque a été : « L'automobile appartient à l'Ontario et l'aérospatiale au Québec. » Les dés étaient pipés pour l'industrie automobile québécoise.

Cela n'a toutefois pas empêché le reste du Canada de développer un secteur aérospatial, certes beaucoup plus petit qu'au Québec, mais pour combien de temps encore? Alors, quand M. Milliard nous dit qu'il est « nationaliste, fédéraliste et régionaliste », j'entends : « Je suis un clientéliste. » Il nous dit : « J'ai des amis qui sont pour, j'ai des amis qui sont contre, et moi, je suis d'accord avec tous mes amis. »

Le nouveau chef du Parti libéral nous a aussi fait connaître ce qu'il a appelé « ses vaches sacrées » : la presta-

tion de services en santé, l'éducation et la culture.

PREMIÈRE VACHE SACRÉE : LA SANTÉ

Pour la santé, M. Milliard propose d'instaurer un service de télémedecine à la grandeur du Québec afin de désengorger la première ligne. En ce qui a trait à la place du privé en santé, il a déclaré : « Les soins doivent être remboursés, la plupart du temps, par la carte d'assurance maladie, mais, en ce moment, le système public ne peut pas accueillir toute la demande. Je pense qu'il faut se parler dans le blanc des yeux. »

Avec le temps, j'ai appris que, lorsqu'il y a le mot *mais* dans une phrase, il annule tout ce qui a été dit avant. Je comprends donc que, pour M. Milliard, la vache sacrée des services en santé passe par la privatisation. Tout le monde sait très bien que la privatisation cannibalise de plusieurs façons les services publics. D'abord, par le transfert de main-d'œuvre. L'équation est simple, plus le privé offre de services, plus il doit faire appel à une main-d'œuvre qualifiée. Où se trouve-t-elle? Au public.

Ensuite, il y a l'argent. Ou bien on paie collectivement pour des services privés, retranchant ainsi de l'argent pour financer et améliorer les services publics. Ou bien les individus paient pour les services reçus, et là nous avons une belle société où il fera bon vivre... à condition d'être riche!

DEUXIÈME VACHE SACRÉE : L'ÉDUCATION

Dans le domaine de l'éducation, M. Milliard propose d'ajouter du personnel pour aider les enseignantes et enseignants dans leur tâche, sans nous dire d'où viendra ce personnel et combien de millions \$ il compte investir. Il nous annonce également des états généraux de l'éducation – une nouvelle commission Parent 2.0. – mais sans toucher au système à trois vitesses : le public régulier, le public avec programmes particuliers (sports-études, arts, programme d'études internatio-

nales) et le privé. Même si on connaît les défaillances de ce système à trois vitesses.

La plupart du temps, les élèves qui ont de meilleurs résultats scolaires ou qui viennent de familles plus aisées fréquentent le secteur public avec des programmes particuliers ou le secteur privé. Il en découle un écrémage de la population étudiante qui favorise les inégalités sociales. Les enfants issus de familles moins fortunées ou habitant en régions plus éloignées n'ont, pour seul choix, que le réseau public sous-financé.

Pour ma part, je suis parfaitement d'accord avec l'idée de tenir des états généraux de l'éducation, mais il faut que ce soit de réels états généraux où tout est mis sur la table avec comme seul objectif une accessibilité universelle à une éducation de classe mondiale.

TROISIÈME VACHE SACRÉE : LA CULTURE

La culture est la troisième vache sacrée. M. Milliard a déclaré que « la promotion de la culture, du fait français, de nos institutions culturelles, c'est la façon d'assurer la pérennité de notre peuple. Mais *Les Beaux Dimanches*, ça ne reviendra pas ».

Il ajoute qu'il faut accepter que les gens qui sont abonnés aux plateformes numériques internationales consomment de la culture autrement. Une belle grande déclaration où tous les mots clefs y sont : culture, français, pérennité, peuple. Il manque juste le mot *national* et ça aurait été « parfait »... et tout aussi vide de sens parce que suivi d'un aveu d'impuissance face aux plateformes numériques.

LA PHRASE CREUSE

À la lecture de cette déclaration d'intention, je me suis dit : c'est bien beau tout cela, mais on fait quoi maintenant?

M. Milliard arrive en politique. Il faut donc laisser sa chance au coureur. Je souhaite que M. Milliard sorte du modèle politique de la phrase creuse – qui ne dit ni oui ni non – qu'il cesse de voir le Québec comme un État dont il serait le gestionnaire. Nous venons de vivre huit ans de caquisme où « Papa » Legault s'est présenté comme gestionnaire de l'État plutôt que comme chef de gouvernement et le résultat est un gâchis total.

Monsieur Milliard, je partage très peu les idées que vous mettez de l'avant et je doute de les partager un jour. Je m'attends tout de même à ce qu'un chef de parti nous fasse part de sa vision du Québec, de ce qu'il peut et doit devenir. Pour ma part, je désire un État où il y a une réelle lutte aux inégalités sociales, où l'accessibilité aux services publics est universelle, une société riche pour l'ensemble de la population. ◀

L'auteur est syndicaliste



Le monde du travail

Les femmes gagnent 250 \$ de moins par semaine que les hommes

La précarisation du travail

Gabriel Ste-Marie

Début février, « Le Monde » publiait un dossier sur la précarisation du travail en France. Plus du quart des travailleurs sont désormais touchés, et les femmes demeurent les premières concernées. Depuis 20 ans, l'emploi se fragmente. Le salariat stagne tandis que les autres formes de travail non salarié gagnent du terrain : les emplois indépendants, surtout les microentrepreneurs.

Les stages de fin d'études s'allongent, les plateformes de travail multiplient les missions ponctuelles « à la tâche » et il y a un nombre croissant de personnes qui accumulent les petits emplois pour joindre les deux bouts. Les journalistes Béatrice Madeline et Jules Thomas parlent d'une véritable mosaïquification de l'emploi.

L'UBÉRISATION DU TRAVAIL

Il y a bien sûr le phénomène Uber qui illustre cette tendance, où il y a aujourd'hui deux fois plus de travailleurs autonomes dans le secteur des transports qu'en 2008. La culture n'est pas épargnée : « Dans le secteur de la culture, le salariat est devenu l'exception : le nombre de non-salariés y a presque triplé en quinze ans, et trois travailleurs du secteur sur quatre sont microentrepreneurs », illustrent les journalistes. Une situation qui rappelle les mobilisations des travailleurs de l'industrie du cinéma aux États-Unis au cours des dernières années.

Après le transport et la livraison de repas, les plateformes ont envahi à peu près tous les secteurs, « y compris dans les services à la personne (bricolage, jardinage, livraison de courses), où certaines entreprises, comme AlloVoisins, Shopopop ou Pickme, proposent à des particuliers cherchant à compléter leurs revenus d'offrir leurs services pour quelques euros ». Les journalistes donnent l'exemple d'une dame de 54 ans qui a un emploi à temps partiel et qui

utilise ces plateformes pour livrer des colis ou faire de la traduction.

L'EXPANSION DE LA SOUS-TRAITANCE

Les journalistes prévoient une expansion du phénomène, stimulée par la montée du chômage. Les entreprises se tournent de plus en plus vers la sous-traitance : cabinets de consultants, comptabilité, marketing, informatique, etc. Tous les secteurs sont touchés.

Aujourd'hui, 70 % des emplois de nettoyage ou de gardiennage passent par la sous-traitance. Les niveaux d'accidents et de maladies professionnelles y sont plus élevés. Les journalistes s'inquiètent : « De nombreuses enquêtes sur le secteur montrent que l'organisation en sous-traitance est elle-même facteur de dégradation des conditions de travail, par l'intensification de l'activité qu'elle induit et par la dégradation des collectifs de travail. »

Ils rappellent que le droit du travail a d'abord été conçu comme un droit commun, qui inclut les travailleurs à la marge. Avec le recul du salariat, c'est en train de disparaître.

Madeline et Thomas expliquent la résurgence de ce phénomène. « Entre les années 1970 et le début des années 2000, la part de ces travailleurs rémunérés sous une autre forme qu'un salaire avait pourtant chuté de 20 % à 10 % environ. » Il s'agissait d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, des professions libérales ou de l'artisanat. Leur nombre s'est remis à grimper à partir de 2008, avec la création du statut d'autoentrepreneur, qui a été transformé en microentrepreneur en 2014.

Aujourd'hui, trois microentrepreneurs sur dix ont recours à cette forme de travail pour arrondir leurs fins de mois et non comme occupation principale. À l'opposé, les emplois permanents (CDI) ont diminué de 78 % des emplois en 2004 à 73 % en 2024, laissant aujourd'hui plus du quart de la



L'ubérisation d'une partie du marché du travail vient réduire les conditions de vie d'une part importante des travailleuses et travailleurs et accroître la précarité.

population qui travaille dans un statut davantage précaire : emplois non permanents, intérimaires, etc.

Ces formes d'emplois précaires offrent moins de protection sociale, comme l'assurance-chômage. Les journalistes poursuivent : « De plus, selon l'Insee, 17,6 % des personnes en emploi sont en temps partiel (dont 77,9 % de femmes). Parmi elles, un quart sont en temps partiel subi – la durée hebdomadaire de travail est inférieure à ce qu'elles désirent. »

AU QUÉBEC

La transposition de ce portrait avec notre situation au Québec n'est pas automatique. La part d'emplois à temps partiel est plus élevée de deux points (19,6 %) et ici, 61 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Toutefois, moins de 10 % de ces emplois à temps partiel le sont pour des raisons involontaires (contre 18 % au Canada). Les analyses de Desjardins

rappellent que l'emploi à temps plein recule et « depuis un an, la croissance de l'emploi s'appuie davantage sur les postes à temps partiel ».

Mais on peut dire que la pénurie de main-d'œuvre change ici la donne. Elle s'explique d'abord par un vieillissement de la population plus rapide qu'en France, mais aussi par une immigration accrue au cours des dernières années et par un recours plus élevé aux travailleurs étrangers temporaires.

Nous n'avons malheureusement pas été en mesure de consulter des statistiques fiables sur les emplois qui relèvent des plateformes comme Uber, même si on perçoit qu'ils prennent de plus en plus d'importance. Il faudra s'intéresser davantage à ce phénomène en émergence.

Au Québec, 11 % des emplois sont occupés par des travailleurs autonomes (contre 13 % au Canada). Contrairement à la situation en France, cette pro-

portion n'est pas en augmentation au cours des deux dernières décennies. Il n'en demeure pas moins que trois emplois sur dix au Québec sont soit à temps partiel, soit occupés par un travailleur autonome.

Enfin, les inégalités salariales persistent. La rémunération des femmes est encore aujourd'hui nettement moindre que celles des hommes. En 2025, les femmes au Québec gagnaient en moyenne 250 \$ de moins par semaine que les hommes. Au Canada, c'était 300 \$ de moins. Ça s'explique par un salaire horaire 10 % inférieur (12 % au Canada) et par un nombre d'heures travaillées moindre.

L'ESSOR DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

L'enquête du *Monde* sur la précarisation de l'emploi détaille la croissance de ce phénomène en France. Il s'agit d'un phénomène global nourri par la transformation des modèles économiques et par l'essor des plateformes numériques. Si le Québec ne reproduit actuellement pas exactement la trajectoire française, la nouvelle dynamique semble y laisser aussi ses traces.

L'ubérisation d'une partie du marché du travail vient réduire les conditions de vie d'une part importante des travailleuses et travailleurs et accroître la précarité de ces personnes. Avec l'implantation attendue de l'intelligence artificielle dans à peu près tous les secteurs de notre économie, on peut s'attendre à une accélération du nombre de travailleuses et travailleurs à la marge et à statut précaire. Si on veut assurer un filet social et des conditions de travail adéquates pour toutes et tous, nous avons encore beaucoup de travail devant nous! ◀

Source : « Comment la fragmentation du travail nourrit la précarité, du recul du salariat à l'essor du microentrepreneuriat », par Béatrice Madeline et Jules Thomas, *Le Monde*, 2 février 2026.

L'auteur est député du Bloc Québécois

LE
MAILLON
FORT



L'immigration

Un système d'immigration kafkaïen

L'abolition du PEQ sert de révélateur

Anne Michèle Meggs

De toutes les données actuellement en circulation, aucune ne contient d'information sur le nombre de personnes détenant un permis d'études ou de travail au Québec, qui répond aux critères du Programme d'expérience québécoise (PEQ)! Autrement dit, on ne connaît ni le nombre total ni le nombre de celles détenant un « droit acquis ».

C'est le plus gros défi auquel on fait face dans l'élaboration d'une solution. Il n'existe pas de banque de données centrale au Québec sur les résidents temporaires et leur parcours.

De plus, les données officielles décrivent la situation passée, soit le nombre de résidents temporaires au Québec en date du 1^{er} octobre 2025 ou le nombre de certifications de sélection Québec (CSQ) accordées avant la fermeture du programme, ou encore le nombre d'admissions octroyées par le PEQ jusqu'à 2024.

À QUOI S'ATTENDRE AVEC LA RÉOUVERTURE DU PEQ ?

D'autres types d'informations aident à mieux prévoir les conséquences d'une réouverture du PEQ. Par exemple, le nombre de demandes de CSQ reçues mensuellement par le ministère pour le PEQ a presque triplé entre avril 2023 et octobre 2024. Est-ce surprenant compte tenu de l'augmentation fulgurante du nombre de personnes à statut temporaire au Québec au cours des dernières années?

Le délai de traitement d'une demande au PEQ est passé de quatre mois en 2023-2024 à presque six mois en octobre 2024-2025. En 2018-2019,

le délai de traitement était de moins de six semaines.

Les demandes au PEQ étaient traitées une par une suivant l'ordre chronologique de leur réception. Il est impossible de savoir d'avance combien de résidents temporaires, éligibles ou non, feront une demande, tout comme il est impossible de savoir si la personne répond aux critères du programme avant qu'on traite sa demande.

UNE ENTORSE AUX OBJECTIFS D'IMMIGRATION QUÉBÉCOIS ET CANADIENS

L'appel au fédéral, souvent entendu au cours des dernières semaines, de « renouveler les permis » est futile et incohérent. Il va à l'encontre des politiques d'immigration des deux ordres de gouvernement, qui visent à réduire le nombre de résidents tant permanents que temporaires. Il est lancé sans qu'il soit possible de fournir au gouvernement fédéral les noms des personnes ayant besoin d'une telle prolongation, leur nombre ou la durée nécessaire.

Prolonger le statut temporaire des personnes potentiellement éligibles au PEQ freinera la baisse du nombre de résidents non permanents (RNP) au Québec et au Canada, un objectif partagé par les deux gouvernements. Accorder la résidence permanente à une personne déjà sur place, abaissera le nombre de RNP, mais augmentera le nombre de résidents permanents, sûrement au-delà des seuils qui ont été délibérément abaissés par les deux gouvernements.

Allonger les délais pour le traitement des demandes de résidence permanente, afin d'éviter de dépasser les seuils d'immigration, nuit à un système de planification déjà tordu. Dans l'at-



Le délai actuel de traitement d'une demande de prolongation d'un permis de travail est de 252 jours, presque neuf mois!

tente de la résidence permanente, les personnes sur place, toutes catégories confondues¹, demeurent inscrites dans la colonne des résidents temporaires, avec toute la précarité qui accompagne un tel statut.

La cerise sur le sundae? Le délai actuel de traitement d'une demande de prolongation d'un permis de travail est de 252 jours, presque neuf mois! Alors, même si le fédéral voulait ou pouvait les traiter...

De plus, le délai d'attente pour la résidence permanente, dans la catégorie « travailleurs qualifiés » détenant un CSQ, est actuellement de onze mois. Plus de 26 400 personnes sont actuellement en attente, ce qui représente presque la totalité de la cible maximale fixée par le gouvernement du Québec en 2026, soit 29 500 personnes.

DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES QUI ÉCHAPPENT AU PEQ

Il est également important de noter que des milliers de travailleurs étrangers temporaires, les plus vulnérables au Québec, ne répondent pas aux critères du PEQ, mais répondent aux critères du volet 2 du PSTQ. Ainsi, 877 personnes ont déjà été invitées conformément au volet 2 du PSTQ, la majorité

séjournant à l'extérieur de la région de Montréal.

Le Québec a autorisé chaque année, de 2022 à 2024², l'embauche de près de 25 000 personnes dans le volet « bas salaire » du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET). Elles détiennent toutes un permis fermé, qui les lie à leur employeur, et la grande majorité se trouve à l'extérieur de l'île de Montréal. La plupart d'entre elles seraient exclues par les propositions de Mme Fréchette et de M. Drainville.

L'IMPASSE

Pour résumer, une prolongation de permis de travail prendrait neuf mois d'attente et ne serait pas garantie. Le délai de traitement d'une demande d'un CSQ dans le cadre du PEQ serait d'au moins six mois et s'allongerait en fonction du nombre et de la qualité des demandes. Actuellement, l'obtention de la résidence permanente dans cette catégorie prend onze mois. De plus, le nombre de personnes déjà en attente est suffisant pour atteindre, sinon dépasser, le seuil maximal fixé pour 2026. Pour éviter de dépasser ce seuil annuel, qui est maintenu stable jusqu'à 2029, des milliers de personnes sélectionnées grâce à la réouverture du PEQ risquent d'attendre des années pour la résidence permanente.

Qui est affecté par ce système kafkaïen? Les personnes touchées par la décision d'abolir le PEQ, sans avoir prévu un processus de transition vers le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), qui ont été attirées au Québec avec de fausses promesses de résidence permanente.

La société civile mobilisée au cours des dernières semaines demande avec raison au gouvernement de protéger ces personnes. En même temps, nous voulons tous un retour à un système d'immigration stable et transparent qui sera bénéfique autant pour notre nation que pour les personnes immigrantes et leur pays d'origine. Toute une commande. Sommes-nous capables de travailler ensemble pour trouver une solution à cette impasse? Malheureusement, peut-être pas dans une année électorale. ◀

1. Il y a 12 100 conjointes ou conjoints déjà au Québec acceptés dans la catégorie familiale; délai de traitement pour la résidence permanente : 3 ans. Il y a 37 000 personnes reconnues comme réfugiés au Québec attendant la résidence permanente; délai de traitement : plus de 9 ans. Il y a 18 100 cas pour circonstances d'ordre humanitaire au Québec; délai de traitement : 10 ans.

2. Les données pour 2025 ne sont pas encore disponibles.

Plongez au cœur de l'actualité syndicale!

MaCSQ : une expérience personnalisée unique dans le monde syndical.



DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez dans
l'App Store



La langue

L'ISQ succombe à une surdose de plurilinguisme

Corbeil et Legault dans les patates

Charles Castonguay

Dans « Les francophones sont-ils minoritaires à Montréal ? » (« La Presse », 3 décembre 2025), Jean-Pierre Corbeil brouille de nouveau le recul du français sur l'île de Montréal. Cette fois, il fait flèche de « Situation des langues parlées au Québec en 2024, rapport d'enquête de l'Institut de la statistique du Québec » (ISQ).

L'article suit la recette habituelle de Corbeil. Il cherche d'entrée de jeu à discrediter tous ceux qui trouvent que le français décline, en montant en épingle une déclaration caquiste. Il s'agit cette fois de la réaction de François Legault au « tanné du débat sur le déclin du français » de Mark Miller.

Legault aurait prétendu que le poids des francophones à Montréal est passé de 48 % en 2022 à 43 % en 2024. Pour une population aussi importante, une chute aussi phénoménale, de cinq points en deux ans, est invraisemblable. Vérification faite, cela provient du pourcentage des résidents de l'île de

Montréal qui ont déclaré le français comme unique langue parlée le plus souvent à la maison au recensement de 2021 (et non 2022), soit 48,3 %, et à leur pourcentage selon l'enquête de l'ISQ, soit 42,7 %.

Corbeil rétorque qu'en réalité, le poids des francophones selon l'ISQ serait de 60,4 %. L'écart avec les dires de Legault est béant.

Or, le chiffre de l'ISQ n'est qu'une estimation. Et surtout, son questionnaire est boosté à bloc pour susciter des réponses conformes à l'intox plurilingue de Corbeil et compagnie. Au point que, dans le détail, les données de l'ISQ et celles du recensement ne sont en rien comparables.

Examinons les deux questionnaires. Les questions qui ont conduit aux données de recensement sur la langue parlée le plus souvent à la maison sont les suivantes :

8. « Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation? »



« Les francophones sont-ils minoritaires à Montréal? » se demande « La Presse ». Le recensement de 2026 a lieu en mai prochain. Les paris sont ouverts.

9.a) « Quelle(s) langue(s) cette personne parle-t-elle régulièrement à la maison? »

9.b) « Parmi ces langues, laquelle cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison? Indiquez plus d'une langue seulement si elles sont parlées aussi souvent l'une que l'autre à la maison. »

Sur l'île de Montréal, 92 % des répondants au recensement ont indiqué ne parler qu'une seule langue le plus souvent à la maison. Contre seulement 8 % qui ont déclaré parler également

souvent plusieurs langues au même titre.

Et voici les questions de l'ISQ à ce même sujet :

1. « Quelle langue connaissez-vous suffisamment pour tenir une conversation simple? Vous pouvez indiquer plusieurs langues. n'oubliez pas d'indiquer toutes les langues que vous connaissez, y compris celle dans laquelle vous répondez à l'étude. »

5. « Quelle langue parlez-vous régulièrement à la maison? Vous pouvez indiquer plusieurs langues. »

6. « Parmi ces langues, laquelle parlez-vous le plus souvent à la maison? Indiquez plusieurs langues seulement si vous les parlez aussi souvent l'une que l'autre à la maison. »

Notons que chaque question entretient la possibilité d'indiquer plusieurs langues. l'ISQ a tout particulièrement fait le maximum pour gonfler le nombre de langues données en réponse à la question 1. Il suffit de pouvoir tenir une conversation « simple ». Suivie de « Vous pouvez indiquer plusieurs langues ». Puis de « n'oubliez pas d'indiquer toutes les langues que vous connaissez ». l'ISQ invite même les répondants en ligne à ajouter la langue dans laquelle ils répondent, alors qu'on peut être capable de lire la langue du questionnaire sans pouvoir la parler.

Redondante, donc, jusqu'à l'absurde, la formulation de cette première question donne le ton. Cela incite à déclarer plusieurs langues en réponse aux questions suivantes.

Le plurilinguisme en marche, quoi. Et le résultat est au rendez-vous. Sur l'île, 77 % des répondants à l'enquête ont indiqué ne parler qu'une seule langue le plus souvent à la maison, contre un phénoménal 23 % qui ont déclaré parler également souvent plusieurs langues au même titre.

Un pareil niveau de plurilinguisme, composé de langues parlées également souvent, est invraisemblable. Au regard notamment du 92 % de réponses uniques et 8 % de réponses multiples enregistrés au recensement.

Qu'importe. Corbeil additionne les 42,7 % de Montréalais qui, en réponse au questionnaire de l'ISQ, ont déclaré

uniquement le français comme langue parlée le plus souvent à la maison, au 17,7 % qui ont déclaré parler également souvent au même titre le français et l'anglais, ou le français et l'arabe, ou le français, l'anglais et l'espagnol, etc. Puis proclame avec ravissement que Montréal compte 60,4 % de « francophones ».

Récapitulons. Pour calculer le poids des francophones, Legault ne retient que les réponses uniques. Corbeil, au contraire, y ajoute une quantité invraisemblable de combinaisons du français avec d'autres langues. Tous deux sont dans les patates.

D'autre part, Legault compare des pommes et des poires, alors que Corbeil ne compare rien du tout. Une enquête ne fait pas une tendance.

Comptabilisons plutôt le degré d'emploi de chaque langue à titre de langue parlée le plus souvent à la maison. Cela revient à répartir les déclarations de plusieurs langues de manière égale entre les langues déclarées. d'après le recensement de 2021, cela donne une île de Montréal à 51 % francophone, 27 % anglophone et 22 % allophone selon la langue parlée le plus souvent à la maison. Et d'après les estimations de l'ISQ, à 51 % francophone, 25 % anglophone et 24 % allophone au même titre.

C'est du pareil au même. Ainsi, il est possible de concilier les données de l'ISQ et du recensement. Mais seulement dans les grandes lignes. Et à condition de répartir de manière égale les déclarations de plusieurs langues parlées à égalité.

Faisons alors plus complet. Une fois les réponses multiples dûment réparties, Montréal était, au recensement de 2001, à 56 % francophone, 25 % anglophone et 19 % allophone, toujours selon la langue parlée le plus souvent à la maison. Entre 2001 et 2021, sa majorité a donc reculé de 56 à 51 %. Un recul de 5 points en 20 ans. Pour une population de deux millions, le déclin est rapide.

« Les francophones sont-ils minoritaires à Montréal? » se demande « La Presse ». Le recensement de 2026 a lieu en mai prochain. Les paris sont ouverts. ◀

mille victimes sont en attente d'une décision à l'indemnisation des victimes d'actes criminels en raison du manque d'effectifs.

L'austérité se calcule en souffrances

SFPQ

L'environnement

La saga de la Fonderie Horne

L'acceptation sociale, selon Legault

Marc Nantel

Dans le dossier de la Fonderie Horne, Glencore Canada menace à coups de publicité de fermer l'usine si le gouvernement ne s'engage pas à changer les clauses de l'autorisation ministérielle signée en mars 2023.

L'entreprise cherche à obtenir un délai supplémentaire de 18 mois afin d'atteindre la cible prévue de 15 ng/m³ d'arsenic, ce qui amènerait l'atteinte de la cible en 2030 plutôt qu'en 2027. Pour assurer la prévisibilité, elle demande aussi de geler la cible à 15 ng/m³ pour une durée illimitée.

Ce report implique que la population sera exposée à un taux annuel d'arsenic de 45 ng/m³ jusqu'en 2030.

RAPPEL DES ÉVÈNEMENTS

En 2022, la Fonderie Horne a annoncé le projet AERIS, qui impliquait une modernisation technologique majeure. Cette annonce avait suscité beaucoup d'espoir auprès des citoyens de voir l'usine atteindre la norme annuelle québécoise d'arsenic.

Avant l'émission de l'autorisation ministérielle en mars 2023, la compagnie a écrit au gouvernement qu'elle serait incapable d'atteindre la norme québécoise de 3 ng/m³ d'arsenic dans l'air parce que la population demeurerait trop à proximité de la fonderie.

Le gouvernement avait répondu à cette missive, sans consultation publique, en annonçant qu'il établirait une zone tampon dans le quartier Notre-Dame qui obligerait la relocalisation des occupants de 80 immeubles.

Comme le règlement sur l'assainissement de l'atmosphère prévoit que les normes de qualité de l'atmosphère s'appliquent aux limites de propriété, on pouvait donc spéculer qu'en éloignant de la fonderie la station légale qui capte les contaminants dans l'air, on pourrait réduire la teneur de ceux-ci.

Lors de la signature de l'autorisation ministérielle, Glencore s'est engagée à étudier la faisabilité du projet AERIS.

En juin 2025, la Fonderie Horne a annoncé publiquement qu'elle n'aurait pas de l'avant avec ce projet pour des raisons de faisabilité et qu'elle exigeait maintenant du gouvernement un délai de 18 mois pour l'atteinte de la cible de 15 ng/m³ et une prévisibilité à long terme.

Le premier ministre Legault, qui est aussi ministre régional, s'est dit prêt à se soumettre aux exigences de Glencore en autant que la municipalité de Rouyn-Noranda lui confirmerait qu'il y avait acceptabilité sociale pour cette nouvelle entente.

Dans une décision totalement inattendue, prise majoritairement à huis clos lors du conseil de ville de Rouyn-Noranda le 10 février 2026, le conseil a donné son aval au délai supplémentaire exigé. Le maire, Gilles Chapadeau, applaudi par les uns et hué par les autres, s'est justifié en disant : « C'est une voie de passage qu'on essayait de trouver, qui nous permette de tourner la page, d'avancer. »

Par cette prise de position, les élus de la ville nous ont donné un portrait complètement « orwellien » de la notion d'acceptabilité sociale. Ils n'ont même pas tenu compte de la consultation tenue en octobre 2022 dans laquelle la



Un report dans l'atteinte des cibles pourrait exposer des cohortes d'enfants supplémentaires aux risques des effets neurodéveloppementaux. — DSPu

population s'était prononcée majoritairement contre le report de l'atteinte de la norme québécoise pour l'arsenic dans l'autorisation ministérielle de 2023-2028. Pourtant, le premier ministre, François Legault, s'était engagé à respecter le résultat de la consultation. C'est comme si la santé de la population n'était plus un enjeu.

Les jours suivants, dans plusieurs entrevues, le maire s'est défendu d'avoir mesuré l'acceptabilité sociale comme le demandait le premier ministre. Il a aussi précisé qu'il allait déposer les attentes de la ville et expliquer les points qu'il voulait voir dans l'entente.

RÉACTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE RÉGIONALE

La directrice de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, Omobola

Sobanjo, a écrit une lettre à la docteure Quach-Thanh, directrice nationale de santé publique et sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, pour lui rappeler l'analyse qu'avait produite l'INSPQ sur les effets d'une moyenne annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic et sur un maximum de 200 ng/m³ maximale par jour. On y lit ceci :

- Ces cibles constituent des objectifs intermédiaires pour protéger les groupes vulnérables contre les effets chroniques (non cancérogènes) et à court terme de l'arsenic.

- Ces repères visent à protéger prioritairement les personnes vivant le plus près de la fonderie, notamment les jeunes enfants et les enfants à naître des effets de l'arsenic sur les effets neurodéveloppementaux.

- Un report dans l'atteinte des cibles pourrait exposer des cohortes d'enfants supplémentaires aux risques des effets neurodéveloppementaux. Dans ce contexte, la DSPu recommande de maintenir une approche prudente visant à atteindre le plus rapidement possible les objectifs.

- Quant aux effets cancérogènes, une moyenne annuelle de 45 ng/m³ dans l'air ambiant constitue un niveau de risque correspondant à un excès de cas de cancer de 1 sur 10 000, généralement reconnu comme inacceptable par les organismes internationaux [...] Considérant les moyennes annuelles d'arsenic enregistrées historiquement dans le quartier Notre-Dame, certaines personnes résidant dans ce quartier pourraient avoir vécu pratiquement leur vie entière dans un environnement où le niveau de risque cancérogène est considéré comme inacceptable.

- Un délai additionnel de quelques mois ou années pour l'atteinte du 15 ng/m³ aura un impact marginal sur les estimations de risques cancérogènes, considérant qu'elles sont calculées sur une exposition de 70 ans. Toutefois, il est important de noter que ces estimations reposent uniquement sur les concentrations mesurées dans l'air ambiant. Elles ne tiennent pas compte de l'exposition par ingestion (notamment via les sols, et les poussières intérieures et extérieures) ni de la présence concomitante d'autres contaminants, tels que le plomb, le cadmium, et le nickel, ce qui pourrait conduire à une sous-estimation du risque réel pour les populations concernées.

- Tout délai additionnel pourrait accentuer les tensions et accroître l'anxiété liée à l'incertitude quant à une amélioration durable de la situation.

RÉACTION DE LA POPULATION

La polarisation est montée de plusieurs crans depuis l'annonce de Marc Bédard, chef des opérations à la Fonderie Horne. Ce dernier a mentionné sur les ondes de Radio-Canada qu'ils devront prendre des décisions difficiles si le gouvernement ne répond pas à leurs exigences d'ici mars 2027. On comprend aisément que c'est une menace de fermeture.

Deux groupes s'affrontent sur les réseaux sociaux et dans les rues de la ville. Ils se définissent comme suit :

- Les personnes qui priorisent la santé des enfants et de la population avant l'économie.

- Les travailleurs, leur syndicat et la chambre de commerce qui priorisent les emplois « bien payés » et l'économie.

La prise de position du conseil de ville ne fera qu'augmenter le climat toxique dans la communauté et amplifier le clivage. La confiance envers la Fonderie Horne, qui s'était déjà érodée depuis des années, va s'effondrer. L'attractivité de la ville va continuer à s'effriter. ◀

Gilles Gagné

LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

N'AURA PAS
LIEU

ERO

NOUVELLE PARUTION

L'histoire des transitions énergétiques passées est un récit frauduleux. Elle ne peut servir de modèle pour notre propre transition vers les énergies renouvelables. Le charbon n'a pas remplacé le bois. Le pétrole n'a pas remplacé le charbon. Leurs productions respectives s'additionnent et sont toujours en croissance.

La transition actuelle vers les énergies renouvelables, telle qu'elle est envisagée, nécessiterait autant de métaux qu'on en a extrait au cours de toute l'histoire de l'humanité. La lutte contre les changements climatiques est en conséquence un échec à grande échelle.

Alors, comment produire moins, partager plus et décider ensemble? Au moyen de quelles institutions?

Dans tous les cas, nous devons faire face aux dérèglements climatiques. La décroissance aussi va s'imposer, mélange de désordres, de crises et de révoltes sans programme possible. Elle mettra à rude épreuve les solidarités.

GILLES GAGNÉ est professeur retraité associé sociologie à l'Université Laval à Québec. Il est membre du Groupe interuniversitaire d'étude de la postmodernité qui publie les Cahiers Société.

Éditions du Renouveau québécois - 20 \$
Faîtes votre chèque à l'ordre de L'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

La page éditoriale

Pierre Dubuc Dans un article publié en 1990 dans L'aut'journal, Simonne Monet-Chartrand retraçait les origines ouvrières du 8 mars.

Les origines ouvrières du 8 mars

Il écrit : « Présente au Congrès de la Fédération internationale démocratique des femmes à Moscou en juin 1963, j'ai appris des déléguées de divers pays que c'est pour commémorer la lutte héroïque des femmes travailleuses états-uniennes dans l'industrie du textile et du vêtement à New York, dans le Lower East Side qu'on célébrait le 8 mars.

« En ce jour du 8 mars 1857, elles manifestèrent publiquement par une marche dans le quartier de l'usine contre la journée de travail de douze heures, les bas salaires, les mauvaises conditions de travail, d'hygiène, etc. Quand elles arrivèrent dans les quartiers riches, la police à cheval fonça sur les manifestantes; plusieurs furent arrêtées, certaines furent blessées, piétinées dans la confusion qui s'ensuivit.

« La même journée, le 8 mars, mais cinquante-et-un ans plus tard, en 1908, les travailleuses de l'aiguille des États-Unis manifestaient pour les mêmes raisons : heures de travail, salaires, etc. Mais, en plus, elles réclament le droit de vote. Cela se passait à New York, encore.

« En 1910, à Copenhague au Danemark, lors du congrès du Mouvement international des femmes socialistes, Clara Zetkin (1857-1933), qui a été à la tête du mouvement dès le début des années 1890, puis dirigeante du Parti socialiste allemand, fait approuver une résolution présentée par des militantes américaines, proclamant le 8 mars Journée internationale des femmes, en souvenir de la violente grève du textile à New York.

« Il semble qu'il y ait eu consensus pour affirmer que c'est en 1911 que la journée du 8 mars fut proclamée Journée internationale des femmes. Cette journée, m'a-t-on dit, fut célébrée avec courage en Allemagne, en

Autriche, au Danemark, en Suisse et aux États-Unis.

« Puis, en 1914, un groupe de femmes politisées, dont Clara Zetkin, organise une manifestation à laquelle participent un millier de femmes pour protester contre la course à la guerre en Allemagne et l'arrestation de Rosa Luxembourg, militante socialiste. »

EN RUSSIE

Simonne Monet-Chartrand aurait pu poursuivre l'historique en montrant qu'une puissante mobilisation des femmes à Petrograd, célébrant la Journée internationale de la femme, est à l'origine de la Révolution russe de 1917. Il faut savoir que la Révolution russe a connu deux phases, la révolution démocratique de Février et la révolution socialiste d'Octobre.

En fait, les dates sont trompeuses, car la Russie utilisait un calendrier différent du nôtre. Ainsi, la révolution de Février débuta le 8 mars dans le calendrier grégorien et la révolution d'Octobre le 7 novembre. En février, la révolution s'enclencha lorsque plusieurs cortèges de femmes (étudiantes, employées, ouvrières du textile) manifestèrent dans le centre-ville de Petrograd pour réclamer du pain, la paix et le droit de vote.

Dans l'édition du 25 octobre 2025 de la *New York Review of Books*, Elaine Blair fait une recension du livre, salué par la critique, de Julia Ioffe, *Motherland: A Feminist History of Modern Russia, from Revolution to Autocracy*, (Ecco, 2025) (Motherland : Une histoire féministe de la Russie moderne, de la révolution à l'autocratie). Elle décrit ainsi les gains substantiels obtenus par les femmes lors de la révolution d'Octobre :

« Lorsqu'ils ont pris le pouvoir, les bolcheviks ont donné le droit de vote à tous les citoyens adultes, quelle que soit



Le thème du 8 mars 2026, « Générations deboutte » est évidemment un clin d'œil à « Québécoises deboutte », le titre d'un journal publié par le Front de libération des femmes en 1969.

leur appartenance de genre, ethnique ou religieuse. Les universités ne pouvaient plus exclure les femmes; tous les métiers et professions leur étaient accessibles. Chaque citoyen devait travailler et recevait le même salaire minimum, peu importe son genre. Le divorce devint plus facile. Les époux avaient des droits égaux dans le mariage, le divorce et la propriété. Les maternités étaient gratuites et ouvertes à tous, sans distinction de statut social ou marital. Les femmes bénéficiaient de huit semaines de congé maternité avant et après l'accouchement. »

« La révolution, enchaîne-t-elle, plaça l'URSS très en avance sur l'Europe et les États-Unis quant aux droits et au statut des femmes. Dans les années 1970, l'URSS avait le taux d'alphabétisation féminine le plus élevé au monde : pratiquement toutes les femmes, comme les hommes, savaient lire. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les femmes représentaient 45 % de la main-d'œuvre. Dès le milieu du siècle, la proportion de femmes dans les domaines scientifiques et médicaux dépassait largement celle des États-Unis ou de l'Europe. En chimie, 40 % des doctorats étaient obtenus par des femmes au début des années 1960. La médecine devint même un métier féminisé : 70 % des médecins soviétiques étaient des femmes. »

Cependant, avec la restauration du capitalisme, les tendances s'inversèrent, comme nous pouvons malheureusement le constater aujourd'hui.

AU QUÉBEC

Revenons à Simonne Monet-Chartrand sur l'origine des célébrations du 8 mars au Québec.

« À mon retour de Moscou, fin d'été 1963, j'ai observé d'un autre œil la scène politique québécoise, ainsi que les associations et revues féministes existantes. Sur les entrefaites, à l'occasion du 8 mars, j'ai reçu, de la Ligue des femmes du Québec, une invitation à donner une conférence sur mes réflexions, suite à mes contacts avec des groupes de femmes des pays de l'Est.

« J'ai accepté volontiers, heureuse de rencontrer des femmes immigrantes de ces pays, certaines devenues canadiennes ainsi que de nombreuses Québécoises militantes de gauche, Blanche Gélinas, mesdames Lebrun et Dubé, ainsi que Laurette Chrétien-Sloan, Dora Rochlin et Donia Miltsein, celle-ci étant venue avec moi au Congrès de Moscou.

« Au Québec, plus particulièrement depuis le 8 mars 1974, les femmes des comités féminins des trois centrales syndicales (CEQ-FTQ-CSN), des organismes sociaux ou communautaires convient toutes les femmes, ménagères et travailleuses, à fêter cette journée qui leur est dédiée, et ceci dans les différentes villes de la province de Québec, Thetford Mines, Saint-Georges-de-Beauce, Hull, Joliette, Schefferville, Sept-Îles, Paspébiac, Val-d'Or, Montréal et Haute-Rive.

« Nous continuons de revendiquer les droits des femmes de tout âge et de tous les milieux au moyen de thèmes spécifiques chaque année. Les moyens d'action prévus sont les échanges, la discussion, les exposés sociopolitiques, les pétitions, les spectacles, les fêtes populaires, etc.

« Ces journées sont l'occasion de rencontres pour briser l'isolement des femmes, qui a trop longtemps duré.

Elles ont senti le besoin de se connaître et, du même coup, faire l'analyse de leur condition, de ses causes, pour pouvoir diriger leurs actions futures et amener un vrai changement des mentalités, des lois et des structures sociales.

« Je souhaite que ce 8 mars 1990 aide à mettre en commun nos connaissances, nos techniques de travail, nos ressources, nos idées et nos projets de façon positive. »

AUJOURD'HUI

Le thème du 8 mars 2026, « Générations deboutte » est évidemment un clin d'œil à *Québécoises deboutte*, le titre d'un journal publié par le Front de libération des femmes en 1969. Le journal apparaît à la suite d'une manifestation organisée clandestinement le 29 novembre 1969, en réponse à la réglementation antimanifestation adoptée par le maire de Montréal, Jean Drapeau. Environ 200 femmes y participent, en tant que groupe distinct, et 165 manifestantes sont emprisonnées.

Le sous-titre du journal est : « Pas de libération des femmes sans libération du Québec, pas de libération du Québec sans libération des femmes. » Si les femmes russes avaient lié leur lutte à la révolution socialiste, celles du Québec l'avaient judicieusement associée à la lutte pour l'indépendance.

Aujourd'hui, avec la militarisation de la société et la dégradation des conditions de vie des femmes, réapproprions-nous l'héritage de cette grande féministe et pacifiste qu'était Simonne Monet-Chartrand et des militantes de « Québécoises deboutte ». ◀



L'AUT'JOURNAL est un journal québécois, indépendant, ouvrier et populaire, réalisé par le collectif du journal, et publié à tous les mois depuis 1984 par les Éditions du Renouveau québécois. c'est un journal enregistré et tous les droits sont réservés. Cependant, la reproduction d'articles est encouragée à condition qu'on en souligne la provenance et qu'on fasse parvenir une copie de la publication à la rédaction.

Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. c'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc

Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville

Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea

Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea

Abonnements
Louis Bourgea

Adjoint administratif
Vyvyan Dorais

Maquette
Jean-Claude Germain †
Olivier Lasser †

Webmestres
Vyvyan Dorais
Louis Bourgea

Collaboration spéciale
Simon Banville
André Binette
Boris

Mohamed Lotfi
Claudia Santibanez

Campagne de soutien

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT'JOURNAL

4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4

Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).

Adhésion aux AmiEs : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

La militarisation de la société

Nos médias se prosternent devant les marchands de canons

Quel beau projet de société !

Pierre Dubuc

Le gouvernement Carney vient de déposer sa nouvelle stratégie industrielle de défense. Une somme énorme, 500 milliards de dollars, seront investis « en défense, en sécurité et dans la souveraineté canadienne » au cours des 10 prochaines années.

De quelle « souveraineté canadienne » parle-t-on? A-t-on oublié que c'est pour se plier aux diktats de Trump que le Canada – et les autres pays de l'OTAN – ont accepté d'augmenter leurs dépenses militaires pour atteindre 5 % du PIB?

Plutôt que de donner 75 % des contrats à des entreprises américaines, Ottawa s'attend à ce que 70 % de ses besoins soient comblés par des entreprises canadiennes d'ici 10 ans. C'est mal parti! Il a procédé en catimini à l'achat de 14 avions F-35 supplémentaires!

Nos marchands de canons jubilent. Alors qu'ils se terraient, honteux, dans l'ombre, ils défilent maintenant fièrement à la télé pour vanter leurs produits. Même le plus modeste fabricant de boulons est prêt à transformer sa chaîne de montage pour participer à « l'effort de guerre ».

QUEL EST L'ENNEMI?

Mais pour quelle guerre toute cette quincaillerie militaire? Quel est l'ennemi? La Russie qui nous envahirait par l'Arctique, alors qu'elle est incapable de vaincre l'Ukraine?

La Chine? La Chine ne veut pas nous envahir. En fait, ce sont les États-Unis, dont l'économie est en déclin, qui veulent empêcher les navires chinois d'emprunter les voies nouvellement navigables, avec la fonte des glaces de l'Arctique, tout comme ils veulent contrôler le canal de Panama.

Les États-Unis? Croit-on vraiment que les États-Unis sont disposés à nous envahir? Si tel était le cas, ils avaleraient le Canada en deux semaines. En fait, cette « menace » d'invasion par les États-Unis a été inventée de toutes pièces par l'armée canadienne, avec la

collaboration du *Globe & Mail* de Toronto, pour effrayer la population et justifier les augmentations des dépenses militaires.

NOTRE PRINCIPAL ENNEMI

Le principal ennemi du Canada, ce sont les feux de forêt, qui annulent tous nos efforts de réduction des émissions de gaz carbonique. En 2017, en 2018 et en 2021, les émissions des feux de forêt ont dépassé les émissions des secteurs d'activités les plus pollueurs du pays : le transport et le secteur pétrogazier. En 2023, les feux ont libéré dans l'atmosphère plus de GES que le pays tout entier.

Pour les combattre, il faut acquérir des avions-citernes Canadair, pas des F-35. Selon la vérificatrice générale du Canada, la facture pour les F-35 s'élève à 27,7 milliards \$. De quoi pouvoir acheter 462 Canadairs, le coût d'un avion-citerne s'élevant à 60 millions \$.

LES FAUSSES ATTENTES DE L'ÉCONOMIE DE GUERRE

Dans son rapport, le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) estime que les dépenses supplémentaires en matière de défense nécessaires pour atteindre la cible fixée par l'OTAN augmentent le déficit budgétaire de 63 milliards de dollars (1,4 point de pourcentage du PIB) en 2035-2036.

Mais il n'y a pas que le déficit qui sera lourdement affecté. Au cours des prochains mois, nous verrons le coût social de ce choix politique. Avons-nous déjà oublié que le premier ministre Carney a demandé à son ministre des Finances, François-Philippe Champagne, de réduire les dépenses de programmes de 7,5 % durant l'exercice financier de 2026-2027, de 10 % durant l'exercice financier suivant et de 15 % en 2028-2029. Suivra inévitablement une combinaison de réductions dans les transferts aux provinces, de compressions dans les programmes sociaux et de hausses de taxes et d'impôts.

Dans un éditorial de son édition du 28 juin 2025, intitulé « The economic consequences of war », le magazine britannique *The Economist*, la bible du



Mais pour quelle guerre toute cette quincaillerie militaire? Quel est l'ennemi? La Russie qui nous envahirait par l'Arctique, alors qu'elle est incapable de vaincre l'Ukraine?

Photo : REGARD SUR L'EST

milieu des affaires, mettait en garde les politiciens contre la tentation de vendre à leurs électeurs l'idée que les dépenses militaires vont amener des gains économiques : « Utiliser les dépenses militaires pour des objectifs économiques serait une coûteuse erreur. »

Il poursuit : « La conséquence économique la plus évidente de plus gros budgets militaires sera de mettre les finances publiques à dure épreuve. La dette des gouvernements est déjà élevée et les pressions provenant du vieillissement de la population et des taux d'intérêt se font déjà sentir. »

« Il en résultera que d'autres parties du budget, comme les dépenses sociales, devront être comprimées, diminuant le dividende de la paix hérité de la fin de la guerre froide. » *The Economist* affirme que, comme il sera impossible d'augmenter les impôts et les taxes pour financer totalement les dépenses militaires, les gouvernements devront accroître leurs déficits, ce qui aura un effet à la hausse sur les taux d'intérêt. L'effet fiscal keynésien sera modeste, selon le magazine.

Il ajoute que ceux qui croient que ces dépenses militaires contribueront à contrer les effets de la désindustrialisa-

tion seront déçus. L'industrie de l'armement est aujourd'hui très spécialisée et automatisée. Le réarmement créera moins d'emplois que le nombre d'emplois perdus à cause des nouvelles technologies et de la concurrence internationale, conclut *The Economist*.

Ne nous faisons pas d'illusions, le Québec n'aura pas sa « part » des dépenses militaires, mais aura bel et bien sa « part » de compressions budgétaires aux niveaux fédéral, provincial et municipal avec la diminution des transferts fédéraux.

Plus fondamentalement, cette militarisation de l'économie et de la société, est-ce le projet de société que nous voulons?

UN AUTRE PROJET DE SOCIÉTÉ

Dans une opinion publiée dans le *Globe & Mail* – oui, il y a parfois de bonnes choses dans le *Globe* – intitulée « Canada's reliance on the U. S. for our food is a recipe for disaster » (17 février 2026), Sarah Elton et Aden Fisher de la Dalla Lana School of Public Health de l'Université de Toronto proposent un autre projet de société pour assurer une véritable souveraineté – alimentaire, cette fois – du Canada à l'égard des États-Unis.

Le Canada est, constatent-ils, extrêmement dépendant des États-Unis pour son approvisionnement en fruits et légumes. Les États-Unis contrôlent 82,9 % des fruits et légumes qui entrent au Canada. Non seulement ceux produits aux États-Unis, mais aussi ceux d'autres pays qui transitent par notre voisin du sud. En fait, seulement 54,7 % d'entre eux sont produits aux É.-U. L'affaire du pont Gordie Howe montre que les États-Unis pourraient facilement perturber l'approvisionnement de l'Ontario en aliments, soulignent-ils.

Évidemment, en été, le Canada produit beaucoup de légumes et de fruits. Des légumes sont aussi produits en serres, particulièrement en Ontario, dont la moitié sont exportés aux États-Unis, pour 3,4 milliards \$ en 2024. Cependant, il faut bâtir davantage de serres et d'entrepôts frigorifiques pour stocker pendant les saisons froides les fruits et légumes récoltés au cours de l'été et de l'automne.

Les deux auteurs proposent aussi de protéger les territoires agricoles contre le développement urbain, d'augmenter la productivité, de développer les infrastructures portuaires nécessaires pour importer plus directement des aliments sans passer par les États-Unis.

Enfin, Sarah Elton et Aden Fisher soulignent l'importance de protéger la gestion de l'offre des pressions américaines. De ce côté-là, le pire est à prévoir. Le nouvel ambassadeur canadien à Washington, Mark Wiseman, a déjà déclaré être ouvert à des reculs et la nouvelle négociatrice pour le renouvellement de l'ACEUM, Janice Charette, était à la table de négociation pour le Partenariat Trans-Pacifique, qui s'est traduit par des concessions sur la gestion de l'offre.

Bien entendu, assurer la souveraineté alimentaire ne représenterait qu'une faible partie du budget de 500 milliards \$ prévu pour les dépenses militaires. Mais on peut facilement imaginer ce à quoi le reste pourrait servir : construction et rénovation d'hôpitaux, d'écoles, de salles de spectacle, amélioration des routes, lutte contre la pauvreté, soutien aux artistes... plutôt que la fabrication d'armes de destruction inutiles. Quel beau projet de société, cela pourrait être! ◀

Pierre Dubuc

Cap sur l'indépendance

Ébauche d'un plan de lutte contre l'extrême droite, le fascisme et la guerre

Les Carnets de l'aut'journal

18

CAP SUR L'INDÉPENDANCE

Ébauche d'un plan de lutte contre l'extrême droite, le fascisme et la guerre

PAR PIERRE DUBUC

Éditions du Renouveau québécois

10 \$ plus 3 \$ de frais postaux

Faites votre chèque à l'ordre de *L'aut'journal*,
4270 boul. St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

RHÉAL ÉLOI FORTIN

DÉPUTÉ DE RIVIÈRE-DU-NORD

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

72, rue de la Gare, bureau 203
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B8
450 565-0061
rheal.fortin@parl.gc.ca

PARLEMENT

Édifice de la Confédération, suite 218
229 rue Wellington,
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

La politique canadienne

Ouvrir une école, c'est fermer une prison. (Victor Hugo)

J'entends hurler !

Mohammed Lotfi

Là, maintenant, j'entends hurler une voix. Du fond de sa tombe, une femme crie sa colère, son indignation. Si elle était encore en vie, elle aurait protesté de toute sa force contre une décision stupide et dangereuse du gouvernement fédéral. Une décision du gouvernement de Mark Carney qui risque de nous coûter très cher.

Ginette, l'épouse d'un ami, a longtemps été enseignante dans les prisons du Québec, au collégial dans une prison fédérale. Pendant des années, elle a accompagné des efforts parfois herculéens pour rendre possible la réalisation d'un exploit. Quand le passé d'un homme, ou d'une femme condamnée à une vie de crimes et de récidive, remonter la pente de la réhabilitation est souvent un exercice pharaonique. Or, cette femme a été actrice et témoin de ces efforts. Elle a souvent été émue aux larmes de voir un homme, avec un lourd passé, prendre son diplôme de cégep en main, avec la joie d'un enfant.

UNE NÉCESSITÉ VITALE

Ce diplôme n'est pas un simple bout de papier. Il représente une rupture, une faille dans la fatalité. Il faut rappeler qu'environ 75 % des personnes incarcérées dans les prisons fédérales canadiennes n'ont pas de diplôme d'études secondaires à leur admission. L'éducation n'est donc pas un luxe en milieu carcéral, elle est une

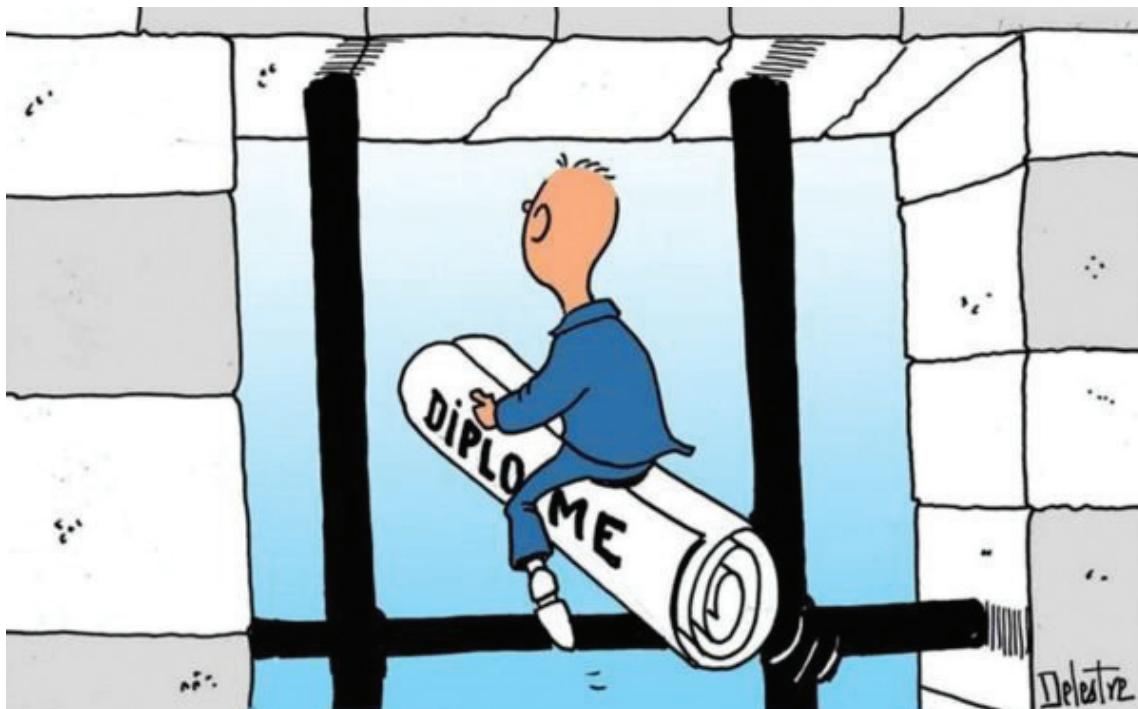
nécessité vitale, une condition minimale de réinsertion sociale.

Pourtant, aujourd'hui, le Service correctionnel du Canada a décidé de couper le financement des programmes collégiaux offerts dans les pénitenciers fédéraux du Québec, notamment celui du cégep Marie-Victorin. Le programme, qui permettait à une trentaine de détenus par session d'étudier en milieu carcéral (notamment à Cowansville et Joliette), ne sera plus financé. Le coût pour le SCC était d'environ 200 000 \$ par an, une somme minime par rapport aux besoins de réhabilitation et à l'ampleur des compressions globales.

Après plus de cinquante ans d'existence, ces programmes disparaissent brutalement. Des étudiants détenus, parfois engagés depuis plusieurs sessions, verront leur parcours interrompu au 30 juin 2026, peu importe leur progression. Aucun plan de transition, aucune reconnaissance du travail accompli, aucun égard pour l'effort consenti.

LES ÉTUDES SONT CLAIRES

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2018, selon le Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, seulement cent vingt-quatre détenus étaient inscrits à des études collégiales ou universitaires dans l'ensemble du système fédéral. Cent vingt-quatre, sur près de dix mille personnes incarcérées. Et ce chiffre était déjà le résultat d'un accès



Il faut rappeler qu'environ 75 % des personnes incarcérées dans les prisons fédérales canadiennes n'ont pas de diplôme d'études secondaires à leur admission.

extrêmement restreint, puisque, depuis 1993, le Service correctionnel ne finance plus l'enseignement postsecondaire. Les détenus doivent payer eux-mêmes leurs cours, souvent par correspondance, sans accès à Internet, sans encadrement adéquat, dans des conditions qui rendent la réussite héroïque.

Pourtant, les études sont claires. La participation à des programmes éducatifs en prison réduit significativement la récidive. Les analyses montrent une baisse d'environ 30 % du taux de retour en détention chez les personnes ayant suivi une formation, et ce taux est encore plus bas chez celles qui ont terminé des études postsecondaires. Chaque dollar investi dans l'éducation

carcérale permet d'économiser plusieurs dollars en coûts judiciaires, policiers et correctionnels. C'est une évidence économique autant qu'un impératif moral.

De mes 35 ans de travail en prison, les témoignages abondent. Pour beaucoup de détenus, l'école en prison est une respiration, une suspension du temps carcéral, un moment où ils cessent d'être uniquement des numéros de matricule. Des enseignants décrivent des hommes et des femmes qui, pour la première fois de leur vie, découvrent qu'ils peuvent apprendre, réfléchir, réussir. Pour plusieurs, obtenir un diplôme collégial en prison est le premier acte de fierté légitime de leur existence.

Et pourtant, en novembre dernier, le gouvernement a annoncé un milliard de dollars pour la police. Il annonce aussi 84 milliards \$ en dépenses militaires sur cinq ans. On investit massivement dans la coercition, dans l'armement, dans la surveillance, pendant qu'on coupe dans ce qui fonctionne réellement pour réduire la criminalité. C'est la logique d'un pompier pyromane, qui prétend éteindre le feu en supprimant l'eau.

Cette décision est d'autant plus grave qu'elle frappe de plein fouet des populations déjà surreprésentées en prison, notamment les Autochtones et les personnes issues de milieux défavorisés. En coupant l'accès aux études collégiales, on renforce les inégalités structurelles, on consolide les cycles de pau-

vreté, on fabrique les récidives de demain.

UN ACTE DE RÉSISTANCE CONTRE LA FATALITÉ

Là, maintenant, j'entends hurler Ginette, cette enseignante qui savait que chaque cours donné derrière les barreaux était un acte de résistance contre la fatalité. Elle hurlerait que l'éducation n'est pas une récompense, mais un levier. Elle hurlerait que refuser d'instruire, c'est choisir consciemment l'échec social.

Fermer des classes en prison, ce n'est pas faire des économies. C'est hypothéquer l'avenir, c'est préparer de nouvelles victimes, c'est renoncer à l'intelligence collective. Et cela, tôt ou tard, nous en paierons tous le prix.

Si, pour Victor Hugo « Ouvrir une école, c'est fermer une prison », alors fermer un programme éducatif dans une prison, c'est rendre la prison plus violente, plus désespérée et ultimement plus dangereuse pour ceux qui y sont enfermés comme pour la société tout entière.

La seule conclusion possible à ce texte est une question : Quelle est notre part de responsabilité derrière la décision du gouvernement Carney de couper le financement d'un programme d'éducation en prison, au Québec, tout en augmentant celui de la sécurité? ◀

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes

La Journée internationale des droits des femmes du 8 mars demeure un point culminant des actions féministes au sein de la société et du mouvement syndical. Tandis que notre accréditation syndicale est composée à majorité de femmes, cette journée est d'autant plus significative pour le 429. C'est un moment rassembleur pour célébrer nos victoires et souligner la fierté qui nous anime comme travailleuses et comme femmes.

Inspiré par l'audace et la solidarité, le thème 2026 — Générations deboutte! — nous rappelle que la mobilisation demeure essentielle. L'histoire nous l'a trop souvent démontré : rien n'est jamais acquis. À chaque génération, et aujourd'hui encore, des forces économiques, politiques et sociales rétrogrades cherchent à restreindre nos droits et nos libertés. Dans un contexte marqué par la montée de la droite et diverses remises en question de nos avancées, le 8 mars conserve indéniablement son importance.

Il y a plus de 50 ans, le journal Québécoises deboutte! faisait vibrer les rues et les consciences. Par ses mots, il portait un féminisme déterminé à se faire entendre malgré les interdits. Être deboutte, ce n'est pas qu'une posture. C'est une position politique; un appel à l'action pour une société plus juste, égalitaire et libre. D'une génération à l'autre, les luttes s'additionnent et les victoires se tissent. Le 8 mars, et tout le reste de l'année, refusons tout recul et gardons l'élan!

L'équipe du 429



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP

GÉNÉRATIONS DEBOUTTE!



sfmm429.qc.ca



POUR VOUS, HENRI.

Au service des
personnes âgées.

Protégeons nos services publics
onlefaitpouvous.ca



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada



Les BLEUS répondent PRÉSENT



24/7



**Beau temps/
mauvais temps**



**En cas
d'urgence**



Partout

Le mouvement des femmes

De la Marche mondiale des femmes à Mères au front

Une perspective écoféministe décoloniale

Claudia Santibanez

Le 18 octobre 2025, un moment historique a eu lieu. Dans la ville de Québec, grâce à l'effort de la Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes ainsi que de très nombreux groupes, près de 20 000 personnes (essentiellement des femmes) ont occupé la rue. Cette même journée, des mobilisations féministes, écoféministes, se produisaient presque simultanément dans plusieurs villes sur le globe, montrant que ces luttes n'ont ni langue ni frontières; que nous sommes encore en marche, et tant qu'il le faudra.

En 1995, 800 femmes ont marché sur les routes du Québec en réclamant « Du pain et des roses ». Trente ans plus tard, des mères se lèvent aux côtés des Premières Nations, les gardiennes des territoires ancestraux, contre des projets capitalistes qui menacent de livrer un tiers des forêts publiques à l'industrie. Cette continuité des luttes n'est pas un hasard : elle révèle l'émergence d'un écoféminisme décolonial qui lie indissociablement justice sociale, égalité des femmes, protection de l'environnement et reconnaissance des droits des personnes autochtones.

Puisée à même l'expérience transformatrice « Du pain et des roses » de 1995, c'est dans ce terreau fertile de l'engagement féministe québécois que la Marche mondiale des femmes trouve racine, portée par la Fédération des femmes du Québec, et sous l'impulsion de nulle autre que la militante et femme politique féministe Françoise David.

Cette émergence nouvelle était alors la démonstration tangible de la puissance de la mobilisation citoyenne, particulièrement celle des femmes, une voix jusqu'alors peu entendue au Québec. Cette marche de dix jours – Du pain et des roses – qui a rassemblé des centaines de femmes afin de parcourir 200 kilomètres à pieds, portait

déjà en elle les germes d'une vision écoféministe : réclamer à la fois du pain (les besoins essentiels) et des roses (la qualité de vie, la beauté, la solidarité et la dignité).

Il est également très intéressant d'observer que l'évolution de la Marche mondiale des femmes, parallèlement à celle du mouvement Mères au front, illustre parfaitement la manière dont les mouvements sociaux s'adaptent aux défis de leur époque. Si les marcheuses de 1995 réclamaient une justice économique et une dignité sociale, les Mères au front d'aujourd'hui élargissent cette vision en incluant le futur du vivant, des enfants, et de la nature, en tant que luttes essentielles à la survie de toute l'humanité.

Cette progression n'est certainement pas fortuite. Elle trouve sa source dans une compréhension nouvelle et approfondie de l'intersectionnalité des oppressions. L'écoféminisme révèle, pour sa part, la façon dont « la crise environnementale touche de manière disproportionnée les femmes¹ »; particulièrement les femmes racisées, autochtones et en situation de pauvreté. Cette prise de conscience d'une grande importance a donné naissance à un mouvement panquébécois qui refuse de diviser les luttes, et qui, en seulement cinq ans d'existence, a évolué à grandes enjambées, s'adaptant sans cesse à cette compréhension actualisée de l'écoféminisme, ainsi qu'à son évolution au sein des luttes et des communautés.

La rencontre entre la Marche mondiale des femmes et l'engagement de Mères au front dessine un avenir prometteur pour le Québec, et au-delà. Cette alliance permet de reconnaître que la crise climatique est indissociable des inégalités de genre; que la protection de l'environnement passe par l'émancipation des femmes; et que les mères, en tant que gardiennes de la vie, ont un rôle central à jouer dans cette transformation.



Puisée à même l'expérience transformatrice « Du pain et des roses » de 1995, c'est dans ce terreau fertile de l'engagement féministe québécois que la Marche mondiale des femmes trouve racine.

De plus, cette convergence des luttes s'inscrit dans une perspective écoféministe décoloniale plus vaste encore, puisque la plupart des écoféministes au Québec sont également mues par une volonté d'inclusion, en plus de mettre la nécessité de « décoloniser nos mouvements sociaux² » à l'avant-plan. En ce sens, l'écoféminisme s'engage à faire converger les luttes féministes et écologistes, en mettant en exergue une nouvelle hiérarchie de valeurs semblable à celle de nombreux peuples autochtones.

Alors que l'urgence climatique et la transition socioécologique nous demandent de reprendre la route, à l'instar des marcheuses de 1995 qui réclamaient du pain et des roses, nous devons exiger de la part de nos gouvernements un engagement formel envers nos enfants, afin de leur assurer un avenir vivable et viable. L'écoféminisme québécois actuel nous montre déjà la voie à suivre – aucune lutte ne peut être menée de façon isolée, et nous devons nous rassembler.

Face aux polycrises, à la pollution industrielle, aux inégalités persistantes et grandissantes; vis-à-vis des projets de lois tels que le PL 97 et le PL C-5, nous n'avons d'autre choix que de nous

mobiliser massivement afin de protéger la biodiversité et les droits humains fondamentaux à vivre dignement dans un environnement sain et sécuritaire pour tous et toutes.

Les revendications de la Marche mondiale des femmes – élimination de la pauvreté, fin des violences envers les filles et les femmes, justice sociale; le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux des humains, des communautés et de la biodiversité – demeurent d'une criante actualité et sont désormais nourries par l'urgence climatique ayant cours.

Trente ans après « Du pain et des roses », nous sommes encore en marche pour transformer le monde, et le message résonne plus fort que jamais : « On doit trouver le courage de pointer l'empereur qui est nu! Même si des fois le doigt se tourne vers nous même³ ». ◀

1. Vandana, Shiva, *Ecofeminism*, 1993
2. Casselot, Marie-Anne, « Les écoféminismes : un foisonnement intersectionnel », Nayla Naoufal, *La Gazette des femmes*, janvier 2020.
3. Mollen-Dupuis, Melissa, 30 août 2025

L'autrice est chargée de la mobilisation à Mères au front

L'universalisme à la mesure du monde

L'universalisme eurocentré, figé dans le paradigme des Lumières, est un pseudo-universalisme dont la fonction est d'occulter l'histoire européenne du racisme et de nier sa rémanence dans le monde contemporain.

Comment rebattre les cartes? Pour éviter d'en faire lui aussi une fausse monnaie, nous devons penser l'universalisme postcolonial comme l'affaire de tous. Si la logique des réparations nous semble légitime en vue de compenser les préjudices matériels et financiers causés par la colonisation, elle ne peut s'appliquer sur les plans moral et philosophique sans se solidifier en ressentiment.

La mise à jour de l'universalisme n'est pas la revanche des opprimés et des victimes : elle ne doit pas non plus se limiter aux mondes non européens, comme Mohamad Mahathir en avait eu le projet à la fin du siècle dernier avec son « universalisme alternatif » (Raphaël Pouyé). Si universalisme il doit y avoir, il faut qu'il soit radicalement et réellement républicain : la République, toute la République, rien que la République.

Comment faire en sorte que l'universalisme, comme le dit l'historien Pap Ndiaye, « soit valable pour tout le monde »? [...]

Une fois que nous avons, selon le mot de Sartre, déshabillé et mis à nu l'il-

lusion qui se faisait passer pour l'original, pourquoi ne pas appliquer cette méthode à l'idée d'universalisme? Sauf à nier la colonisation comme fait historique, l'universalisme de notre temps ne peut se définir que comme postcolonial et antiraciste : pour réinventer l'universel, il faut le décoloniser, comme le suggère le philosophe Souleymane Bachir Diagne, mais aussi et surtout le penser « à la mesure du monde ».

L'universalisme, qui appartient à tout le monde et à personne, ne doit pas donner lieu à un principe; il ne se décrète ni ne s'accapare pour engendrer une structure d'exclusion ou de légitimation. Il n'est pas un paradigme, pas davantage un concept, mais plutôt une

disposition, une faculté qui existe en chacun de nous : la capacité et le désir, pour le comprendre et le rendre plus habitable, de regarder le monde à travers d'autres yeux que les nôtres.

Sur ce postulat peut s'esquisser une nouvelle phénoménologie de l'universalisme. Elle s'articule sur trois moments clés : l'éveil de la conscience historique, la relativisation des points de vue et le renoncement au dernier mot.

Au fil de ce processus peuvent naître un dialogue, une recherche de nos points d'accord, une acceptation sereine de nos divergences. ◀

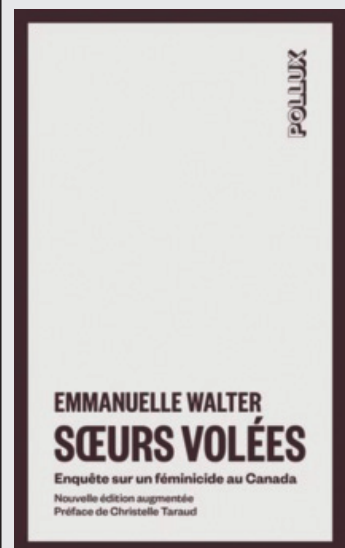
Universalisme.
Julien Suaudeau et Mame-Fatou Niang
Anamosa, 2022

Sœurs volées

Un samedi midi, alors que la neige fondait et que les chevreuils sortaient des bois par dizaines, un Bryan sobre, souriant, peut-être allégé par l'arrivée de la tiédeur printanière, m'a accueillie chez lui, dans sa petite maison blanche posée sur des blocs de béton, le long de la route 105.

Au moment de la disparition de sa fille Shannon, Bryan habitait en ville, à Maniwaki. Mais depuis, il avait déménagé dans la réserve, où il se sentait mieux. Shannon était présente, à sa manière, figurant sur un avis de recherche que Bryan avait accroché à droite de la porte d'entrée.

J'avais mis des mois à oser le solliciter. J'appréhendais son alcoolisme, sa colère, sa violence, et j'avais peur de rouvrir les blessures avec mes questions. Mes craintes étaient infondées. Bryan – un grand maigre, moustachu, les joues creuses et un nez de boxeur – ne faisait qu'un avec sa douleur; la plaie était encore à vif; je n'ouvrais rien. Si vous venez avec Maria, avait-il dit, il n'y a aucun problème. Maria Jacko est la tante de Maisy; depuis la disparition des filles, elle et Bryan sont devenus amis. Elle m'a accompagnée. Nous nous sommes assis tous les trois à la table de la cuisine. Et alors que Shannon risquait, depuis le début de l'enquête, d'être la jeune fille dans l'ombre, le personnage secondaire, celle dont le portrait serait le plus tenu, elle a pris vie dans la bouche de Bryan.



- Shannon est sortie avec un gars pendant six ou sept ans, Matt, un bon gars...
- Six ou sept ans? Mais alors, elle avait 11 ans au début?
- Oui! Ils étaient ensemble, puis ils rompaient, puis ils se remettaient ensemble...
Bryan souriait doucement.
- Sa famille avait une ferme avec des chevaux... Le garçon était allergique aux chevaux, mais Shannon, elle, les montait. C'était une aventurière! Je n'ai jamais pu l'arrêter. Shannon attendait toujours que je la punisse quand elle faisait une bêtise. Si elle cassait quelque chose, je lui disais : « C'est pas grave. » Alors, elle me grondait : « Pourquoi tu ne me punis pas? Les autres parents punissent leurs enfants! »
Je lui disais : « Non, je ne vais pas te punir. Si je punis, tu vas aller dans ta chambre et sortir par la fenêtre. » Ça la rendait furieuse. Mais moi, mon père me tabassait quand j'étais petit, et je ne voulais pas répéter cela avec elle. ◀

Sœurs volées. Enquête sur un féminicide au Canada.
Emmanuelle Walter
Réédition, Lux éditeur, 2026

Le mouvement syndical

Entrevue avec Martin Lachance, président du SEMB-SAQ

Privatisations : Agences, miniagences, Uber

Orian Dorais

Cela ne date pas d'hier que la droite néolibérale québécoise souhaite s'attaquer au monopole public sur certains secteurs de l'économie. Après tout, les grandes sociétés d'État représentent les derniers legs presque intacts de la Révolution tranquille et, en bons petits valets de chambre du milieu des affaires, nos premiers ministres des vingt dernières années souhaitent ardemment revenir à l'époque où l'État était inféodé aux entreprises.

La CAQ – ce parti Frankenstein que Legault a fabriqué à partir de morceaux de l'ADQ – a appris sa leçon : si on veut privatiser, il faut le faire discrètement. C'est ce que le gouvernement fait à Hydro-Québec et, surtout, à la SAQ. J'en discute avec le nouveau président du Syndicat des Employés de Magasins et de Bureaux de la SAQ (SEMB-SAQ), Martin Lachance.

Orian Dorais : Je voudrais aborder le phénomène des agences, souvent décrié par votre syndicat.

Martin Lachance : Remontons un peu dans le temps. En 1985, le gouvernement Lévesque avait brièvement envisagé de dénationaliser une partie du réseau de la SAQ. C'est la première fois qu'on abordait l'idée de la libéralisation de ce secteur. Dans les années suivantes, le gouvernement Bourassa a reculé sur l'idée de privatiser des magasins, mais a quand même voulu ouvrir le marché de l'alcool au privé. C'est comme ça que sont nées les agences, c'est-à-dire des détaillants privés – souvent des épiceries, comme les marchés Bonichois ou Richelieu – qui sont autorisés à vendre des produits de la SAQ.

Au départ, ce modèle d'affaires ne devait exister que dans les zones rurales où il ne serait pas rentable de créer une succursale, mais, aujourd'hui, il y a des centaines de ces agences. Disons qu'on étire un peu la définition d'une zone rurale... À St-Hyppolite, on retrouve une agence à moins de vingt minutes des succursales de Saint-Jérôme. Le même phénomène se produit en Beauce ou dans d'autres régions.

En 2012, devant la hausse du nombre d'agences, le syndicat avait obtenu une lettre d'entente pour limiter leur croissance, mais, en 2019, cet accord est arrivé à échéance et la SAQ n'a jamais voulu le renouveler. Et, selon le règlement, les entreprises privées sont limitées à 140 pieds linéaires de produits de la SAQ, mais plusieurs ont des étals qui s'étirent jusqu'à 200 pieds. Et la SAQ ne les discipline pas!

À terme, on entend parler d'agences qui font dans les 2 à 3 millions \$ par année. Rendu là, mettez une succursale, faites travailler notre monde! Mais au lieu d'ouvrir de nouveaux magasins, la SAQ en a fermé huit en 2025, ce qui laisse encore plus de place aux agences.

O. D. : Après beaucoup de tergiversations, le gouvernement a annoncé, en début d'année, la création d'une centaine de « miniagences » appelées « Zones SAQ ». Est-ce une autre façon de discrètement contourner le monopole public?

M. L. : À la fin de 2026, il va y avoir 575 points de vente privés – dont les 100 miniagences – contre seulement 399 succursales régulières de la SAQ. Il n'y a même plus l'excuse de desservir les milieux non urbains, car les Zones SAQ sont en ville. Elles sont censées être limitées à 40 produits, mais on craint que ces règles ne soient pas respectées, sans conséquence. Et les miniagences vont avoir le droit de vendre les alcools les plus en demande de la SAQ, qui, elle, va garder les produits nichés.

Autrement dit, le gouvernement donne encore une fois un avantage indu au privé. Les miniagences viennent aussi avec des enjeux de santé publique. Après tout, c'est pas des biscuits soda qu'on vend! C'est des spiritueux à 40 % d'alcool, qui peuvent causer une addiction sévère. Avec les Zones SAQ, on va retrouver ces alcools-là dans des dépanneurs, avec le but avoué de rejoindre la génération Z.

Donc on va inciter des 18, 19, 20 ans à acheter du fort pour maximiser les profits. Je vais rappeler que la santé publique était contre l'idée des miniagences. La SAQ a fait mine de l'écouter, puis a remis le projet sur la table



En 2012, devant la hausse du nombre d'agences, le syndicat avait obtenu une lettre d'entente pour limiter leur croissance, mais, en 2019, cet accord est arrivé à échéance et la SAQ n'a jamais voulu le renouveler.

cinq mois plus tard, en janvier 2026, en en changeant juste le nom. À Rouyn-Noranda, par exemple, des profs sont carrément inquiets parce qu'il va y avoir une Zone SAQ qui va ouvrir juste devant le cégep, où il y a déjà des problèmes d'alcoolisme.

O. D. : Même les habitués défenseurs de la privatisation semblent être contre ce virage. Même Alain Rayes est sceptique, et il est un ancien député du Parti conservateur du Canada.

M. L. : Des entrepreneurs s'y opposent également. Certains détaillants considèrent que les miniagences représentent une ingérence dans le privé. En décidant d'octroyer à certains commerces le droit de vendre ses produits et pas à d'autres, la SAQ crée un déséquilibre. On a des échos de la Beauce, encore une fois, où il y a déjà des conflits à ce sujet.

O. D. : Est-ce que la place croissante du privé s'est traduite par des pertes d'emplois parmi vos membres?

M. L. : Et comment! On a perdu des centaines d'adhérents et d'adhérentes, au SEMB-SAQ! En 2021, on était 5 500, là on est à 4 800. L'employeur prétend que personne n'a été licencié, que ce sont juste des départs à la retraite qui n'ont pas été remplacés. Sauf que nos membres qui partent sont ceux qui avaient des postes réguliers. Les collègues qui restent sont à temps partiel, souvent avec des horaires peu avantageux. Beaucoup manquent d'heures.

Avant, il y avait souvent 10 personnes dans une succursale donnée, maintenant il y en a trois aux caisses, une au diner et une sur le plancher. On arrive au point où des gens qui ont été 20 ans à la SAQ démissionnent, parce qu'ils en ont assez des horaires et de la charge de travail qui n'arrête pas d'augmenter. Et cette diminution de personnel ne permet même pas à l'employeur de faire beaucoup d'économies, parce qu'avec les équipes réduites, il est plus facile de voler. La SAQ a donné 1,7 million \$ à des agences de sécurité privées, comme Garda, pour surveiller les succursales.

O. D. : En terminant, je voudrais parler de l'éléphant dans la pièce : la

décision de confier la livraison d'alcool au géant américain UBER...

M. L. : Pour moi, l'éléphant dans la pièce, c'est quand même plus les agences, mais, oui, la livraison d'alcool c'est aussi problématique. D'abord parce que UBER est une multinationale étrangère, donc une partie des profits vont ailleurs, ensuite parce que son modèle d'affaires repose sur l'exploitation. J'ai discuté avec des chauffeurs et ils travaillent dans des conditions misérables, la plupart doivent faire 300 à 400 courses par semaine s'ils veulent avoir un revenu viable.

Il faut aussi dire que nos membres ne vont pas préparer les commandes UBER en avance, comme ça se fait dans les restaurants. Les chauffeurs vont devoir chercher leur produit dans le magasin, faire la file et payer au comptoir. C'est mettre beaucoup de pression à des gens pour qui chaque minute compte. Et qu'est-ce qui arrive si le chauffeur se rend compte que son client est mineur? En théorie, il doit venir se faire rembourser. En pratique, il va donner la bouteille au jeune, lui dire de ne pas se faire prendre et va partir sur sa prochaine course. Les livreurs ne vont pas faire la police de l'alcool.

Au syndicat, on croit que la SAQ doit avoir une mission économique, bien entendu, mais aussi une mission sociale et en santé, comme la SQDC. On doit encourager les gens à boire moins, mais à boire mieux. Par exemple, au lieu d'acheter six bouteilles à 15 \$, pourquoi ne pas acheter trois bouteilles à 30 \$, avec le même pourcentage d'alcool, mais de meilleure qualité?

C'est déjà ça qui se passe, la SAQ a commencé à calculer le « litrage » consommé par la clientèle. On se rend compte qu'il a descendu dans les dernières années, mais les redevances versées à l'État sont toujours de 1,6 milliard \$. En plus, si la consommation excessive d'alcool diminue, ça va représenter une baisse des coûts dans notre système de santé. C'est possible de continuer à vendre, tout en faisant la promotion d'alcools de qualité. Mais pour ça, il faut plus de succursales et moins d'agences ou de Uber.

Une question de religiosité

Deux approches diamétralement opposées s'affrontent au Canada lorsqu'il est question de neutralité religieuse de l'État. La première, la laïcité, s'appuie sur la séparation de la religion et de l'État pour protéger la liberté de conscience des citoyens, alors que la seconde approche préconise une certaine « bienveillance religieuse », ou l'accueil favorable des religions dans les politiques publiques, pour refléter la diversité des citoyens et respecter leur liberté de conscience.

La première est unique au Québec et cette exception canadienne suscite des réactions négatives teintées d'un militantisme moralisateur de la part des politiciens hors Québec.

Les parlementaires canadiens ont symboliquement reconnu, en 2006, que les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni. Ses dimensions linguistiques et culturelles sont généralement acceptées, mais, au-delà, les choses se compliquent.

Selon les experts Yannick Dufresne et Gilles Gagné, qui se sont intéressés à la question de la neutralité religieuse, les autres spécificités québécoises peuvent entraîner des réactions négatives ou du rejet.

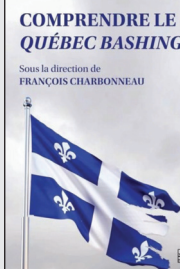
Ces experts ont également effectué un sondage original pour tester trois explications possibles de la différence marquée entre les Québécois et les Canadiens à l'égard de la neutralité religieuse de l'État.

Leur conclusion est sans équivoque : c'est le faible niveau de religiosité des Québécois, résultat d'un parcours sociologique et historique particulier, qui est le facteur explicatif le plus significatif pour comprendre l'appui des Québécois à la Loi sur la laïcité de l'État.

Selon leurs résultats statistiques, le bas niveau de religiosité des Québécois se traduit dans des opinions moins positives envers les minorités religieuses, mais pas envers les minorités ethniques. C'est ce faible niveau de religiosité qui explique la plus grande réserve des Québécois à l'égard du phénomène religieux, comparativement aux autres Canadiens.

Or, l'acceptation de cette démonstration se bute à une difficulté fort insidieuse : le reste du Canada doit accepter que la spécificité québécoise ne soit pas une question de déviance à la « normalité canadienne », mais bien une façon différente d'allier liberté de religion et liberté de conscience qui correspond aux valeurs du Québec.

Malheureusement, plusieurs politiciens du Canada anglais ne voient pas la chose du même œil et implorent le fédéral d'intervenir pour corriger la situation et imposer au Québec le modèle anglo-canadien.



« La démonisation de la laïcité québécoise au Canada », in Comprendre le Québec bashing. Marie-Claude Girard PUL 2026

Entrevue

Éliane Scofield Lamarche, présidente du Syndicat des fonctionnaires municipaux (SCFP-429)

Une troisième crevaison pour la mairesse

Pierre Dubuc

La nouvelle mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, a fait grand cas dans les médias de ses deux crevaisons dans les nids de poule de la rue Notre-Dame. Mais une troisième « crevaison » a provoqué une collision frontale avec les employés municipaux. La mairesse a annoncé cavalièrement la suppression de 1 000 postes dans la fonction publique municipale au cours des quatre prochaines années.

Pour le justifier, les communiqués de l'administration font étalage du vocabulaire à la mode : optimisation, recentrage sur les services prioritaires, structure organisationnelle simplifiée. Mais, se demande Éliane Scofield Lamarche, la présidente du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, « où est l'argumentaire, où sont les détails, sans parler de la nécessaire consultation avec le syndicat ».

La présidente de plus de 11 000 fonctionnaires municipaux, regroupés dans 19 accréditations, attire notre attention sur le contexte politique général dans lequel sont décrétées ces suppressions de poste : « Le gouverne-

ment provincial se déleste de plus en plus de ses responsabilités vers les municipalités, sans que les budgets suivent. »

« Ce n'est pas la première fois qu'on subit des abolitions de postes, ajoute-t-elle. Au cours des dernières années, elles se sont produites à répétition. Un récent rapport a montré que les montants alloués aux firmes privées en 2024 représentaient 56 % de la rémunération globale des cols blancs pour la nouvelle année. Avec le constat d'une mauvaise qualité de travaux plus chers et une perte d'expertises. »

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Aujourd'hui, une autre inquiétude se profile. « Avec la privatisation, les tâches devaient être assumées par d'autres personnes. On cherchait à se protéger en négociant un plancher d'emplois. Mais la réponse à l'intelligence artificielle constitue un défi. Hier, c'était l'automatisation dans les entrepôts, aujourd'hui et demain, c'est l'IA pour le travail de bureau. »

Éliane ne manque pas de souligner la complexité accrue du travail, les risques pour la santé mentale, qui en découle. « L'intégration de l'IA dans le travail de nos membres doit se faire en



Éliane
Scofield
Lamarche

Photo : SFMM

L'intégration de l'IA dans le travail de nos membres doit se faire en collaboration avec l'administration et dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention collective.

collaboration avec l'administration et dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention collective. »

C'est d'ailleurs un des thèmes majeurs de la négociation. La convention collective est venue à échéance le 31 décembre dernier.

TÉLÉTRAVAIL

On aurait pu croire que le télétravail, une obligation durant la période de

confinement, deviendrait désormais la nouvelle norme dans le milieu du travail. Au départ, le patronat hésitait à y recourir. Bien entendu, les économies de locaux, d'équipements, étaient appréciées. Mais, d'autre part, on déploirait le contrôle plus difficile sur le travail des employés.

Du côté de ces derniers, le télétravail est souvent présenté comme synonyme d'une plus grande liberté avec des horaires flexibles, des économies de temps en transport et d'argent en vêtements et – pourquoi pas! – en frais de garde.

Aujourd'hui, la tendance semble s'inverser. Le patronat et les gouvernements veulent revoir leurs employés en présentiel. Ceux-ci résistent et mandament leurs syndicats pour faire reconnaître le télétravail. C'est un des principaux enjeux de la négociation qui s'amorce.

Nous avons voulu savoir quel était l'impact du télétravail et des nouveaux instruments de communication sur la vie syndicale. « Nous avons plusieurs membres – environ 30 à 40 % – avec des horaires atypiques. Nous tenons des assemblées hybrides, c'est-à-dire en présentiel et en virtuel. Des assemblées le matin et le soir, avec la possibilité d'y assister et de voter par Zoom. Nous avons constaté une augmentation de la participation. Nous avons dû adapter et améliorer la qualité de nos présentations. »

SALARIAL

La question salariale est un autre enjeu important de cette négociation, cette fois commun aux sept groupes municipaux (cols blancs, cols bleus, pompiers, ingénieurs, professionnels, architectes, brigadiers). L'offre de la Ville est la même pour tous : 11 % d'augmentation sur cinq ans. Une offre nettement insuffisante.

Ces négociations se dérouleront dans le nouveau climat des relations de travail découlant de l'adoption de la loi 14, qui limite le droit de grève et donne le pouvoir au gouvernement d'imposer un arbitrage, et le projet de loi 3 du ministre du Travail, qui vise soi-disant à « améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique des organisations syndicales », mais qui constitue une ingérence inacceptable du gouvernement dans les activités syndicales.

« Nous étions là lors de la grande manifestation intersyndicale du 29 novembre contre ces législations, qui a réuni des dizaines de milliers de personnes. Nous avons aussi participé aux activités des états généraux du mouvement syndical et serons présents au congrès du CPSM du 31 mars au 2 avril 2026 à Saint-Hyacinthe. L'unité syndicale est à l'ordre du jour, peu importe l'allégeance », conclut Éliane. ◀

Ancien membre
CSQ à la retraite ?

Découvrez pourquoi
plus de 60 000
retraités joignent
l'AREQ (CSQ)

→ RETRAITEPASENRETRAIT.COM

AREQ
Le mouvement des personnes
retraitées CSQ

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec



À la retraite
pas en retrait

Le troisième œil

Une entrevue avec Jean-Claude Barny, le réalisateur du film « Fanon »

Fanon, ou la reconquête de l'humanité

Luc Allaire

Le film « Fanon », qui vient de prendre l'affiche à Montréal, n'est pas un biopic comme les autres. En choisissant de se concentrer sur une période précise de la vie de Frantz Fanon – son passage à l'hôpital psychiatrique de Blida, en Algérie, au cœur de la guerre de libération – le réalisateur Jean-Claude Barny signe une œuvre profondément politique, mais surtout profondément humaine.

Né en Martinique en 1925, psychiatre, intellectuel et militant anticolonialiste, Frantz Fanon demeure paradoxalement méconnu du grand public. Pourtant, sa pensée irrigue encore aujourd'hui les luttes contre le racisme, l'oppression et l'aliénation. En France, le film a rencontré un succès public notable lors de sa sortie en 2025, passant de 65 à plus de 230 salles grâce au bouche-à-oreille et à la demande du public. Un engouement que Jean-Claude Barny relie directement à notre époque troublée.

« J'essayais de répondre à une vraie demande : qui était Fanon, au-delà de ses livres », m'a expliqué le réalisateur lorsque je l'ai rencontré à la librairie Un livre à soi, à Montréal. « En faisant ce film, je voulais me focaliser sur sa personnalité, sur son humanisme, sur ce qu'il était profondément. »

LA PSYCHIATRIE
FACE AU COLONIALISME

Le film s'ouvre sur l'arrivée de Frantz Fanon à l'hôpital psychiatrique de Blida, où il est nommé médecin-chef. Très vite, le spectateur est confronté à la violence ordinaire de la psychiatrie coloniale : patients enchaînés, privés d'eau, traités comme des corps à discipliner plutôt que comme des êtres humains.

Pour Jean-Claude Barny, cette entrée en matière est essentielle. « La période algérienne, c'est une photographie de la forme la plus dure du colonialisme. En mettant Fanon à l'intérieur de ce schéma-là, on traverse toutes les dimensions de sa pensée : le scientifique, le médecin, l'engagé, le militant, l'aliénation, la libération. Tout est là. »

Fanon est montré comme un homme profondément bouleversé par ce qu'il découvre. Mais plutôt que de s'adapter à l'ordre établi, il le confronte. Il remet en cause l'autorité, transforme les pratiques inhumaines, introduit une psychiatrie sociale fondée sur la parole, la dignité et la reconnaissance du traumatisme colonial.

« Quand Fanon voit comment les patients sont traités à l'hôpital, son histoire remonte », souligne Barny. « Son passé d'Antillais, l'histoire de l'esclavage, de la colonisation. Il décide très clairement de rentrer en combat pour libérer les malades enchaînés. »



Quand Fanon voit comment les patients sont traités à l'hôpital, son histoire remonte. Son passé d'Antillais, l'histoire de l'esclavage, de la colonisation. – Jean-Claude Barny

FANON, HOMME D'ACTION

Le film refuse de dissocier la pensée de Fanon de son engagement concret. Son ralliement au Front de libération nationale (FLN) est présenté comme une continuité logique de son combat.

« Fanon, c'était un homme d'action », insiste le réalisateur. « L'injustice ne pouvait pas rester quelque chose de figé dans la poésie. Elle devait être combattue sur le terrain. Rejoindre le FLN, c'était mettre sa vie au même niveau que celle de ses camarades. »

Le film rappelle aussi que cet engagement ne concernait pas seulement Fanon, mais toute sa famille, notamment sa conjointe, Josie, qui joue un

rôle central dans son travail d'écriture et dans la clandestinité.

DÉSARMER LA VIOLENCE COLONIALE

L'une des scènes les plus marquantes du film est celle où Fanon prend en charge un sergent français, Roland, rongé par la violence qu'il a lui-même exercée. Un choix narratif fort, que Jean-Claude Barny assume pleinement.

« Je ne pouvais pas travailler sur le colonisé sans travailler sur le colon », explique-t-il. « Le sergent Roland est un point pivot. Fanon montre que la violence coloniale détruit aussi celui qui l'exerce. L'accusation rend l'homme laid dans son âme. Il s'autodétruit de l'intérieur. »

Désarmer le colon, pour Fanon, n'est pas un geste de pardon abstrait, mais un acte thérapeutique et politique. « C'est lui rendre sa liberté, affirme Barny. c'est proposer un remède structurel à la violence. »

L'ALIÉNATION ET LA HIÉRARCHIE
DES DOMINATIONS

Le film aborde sans détour la question de l'aliénation, y compris au sein des populations opprimées. Une scène particulièrement violente montre Fanon pris à partie lors d'un discours, insulté et humilié, par des Algériens eux-mêmes.

Pour le réalisateur, cette scène illustre un mécanisme central du capita-

lisme colonial. « On éduque les gens à hiérarchiser les communautés. On fait croire à celui qui est dominé qu'il y a pire que lui. Et pour rester au-dessus, il doit détester celui qui est en dessous. »

Une logique toujours à l'œuvre aujourd'hui, selon Barny, notamment dans les discours sur l'immigration. « L'esprit est malléable. Si on ne combat pas ça, on cède à la tentation de détester celui qui ne nous ressemble pas. »

FANON, NOTRE CONTEMPORAIN

Si Fanon a trouvé un tel écho auprès du public français, c'est aussi parce que sa pensée résonne puissamment avec les fractures actuelles. Barny évoque les violences politiques récentes, notamment les assassinats perpétrés sur deux personnes blanches par les policiers de ICE à Minneapolis. « Cela a causé un traumatisme collectif, un véritable basculement historique. »

« Aujourd'hui, il n'y a plus de protection par la couleur », affirme-t-il. « Ce sera des blocs : ou bien vous êtes pour la justice ou pour le capitalisme. »

Dans ce contexte, revenir à Fanon devient une nécessité. « Les luttes ne sont pas hiérarchisées, elles sont communes », rappelle le réalisateur. Et plutôt que de se contenter d'un vague appel au « vivre-ensemble », Barny insiste sur un principe fondamental : l'équité.

« Il ne s'agit pas d'égalité abstraite, mais de permettre à ceux qui n'ont rien de rehausser leur niveau de vie, sans enlever à l'autre ce qu'il a. C'est le partage. Et c'est ça qui fait peur. »

UN FILM NÉCESSAIRE

En sortant de la salle, une chose s'impose : Fanon n'est pas un film de commémoration. C'est un film d'intervention. En redonnant chair à une figure trop souvent réduite à des citations, Jean-Claude Barny rappelle que Fanon n'était pas seulement un théoricien, mais un homme engagé jusqu'au bout, fidèle à une idée radicale : on ne peut pas défendre l'humanité sans la pratiquer.

À Montréal, comme ailleurs, « Fanon » agit ainsi comme un miroir et un appel. Un appel à penser, à désarmer la violence, et à remettre l'humain au centre — là où Fanon n'a jamais cessé de le placer. ◀



L'ordre constitutionnel

Deux tiers des Québécois rejettent la monarchie

Les élections québécoises et le déclin de la monarchie

André Binette

La monarchie canado-britannique est le symbole de la souveraineté canadienne, de l'État canadien et de la Constitution du Canada. Au Québec, elle est le symbole de l'inégalité des personnes et des peuples, de la Conquête et de la Constitution imposée de 1982. Ce symbole est aujourd'hui en état de décrépitude avancée.

L'ancien prince Andrew est le premier membre de la famille royale à être arrêté depuis 1647. Le roi Charles 1^{er} a eu la tête tranchée deux ans après. Les journaux britanniques estiment qu'il s'agit d'une crise constitutionnelle qui remet en cause l'existence de la monarchie. Le mouvement abolitionniste sort de la marginalité, car il jouit de l'appui d'une majorité des jeunes, et la vénérable BBC (British Broadcasting Corporation), qui défend comme les élites le statu quo, doit maintenant lui faire une place à l'antenne. La plupart des membres du parti au pouvoir sont favorables à l'abolition de la monarchie, même si le premier ministre actuel estime que le moment n'est pas encore venu.

Chez nous, une des réalités politiques évidentes est que la monarchie nous a toujours été imposée comme la Constitution canadienne. Les sondages depuis plusieurs années nous répètent que deux tiers des Québécois la rejettent, le double des appuis à la souveraineté. Le gouvernement de la CAQ se contente de mesures timides et superficielles qui ne tiennent pas compte de la volonté populaire dans ce dossier, comme dans beaucoup d'autres.

L'ÉLECTION RÉFÉRENDAIRE FÉDÉRALE EN 1927

La monarchie a été la clé de l'accession à l'indépendance du Canada. Il n'y a eu ni référendum ni déclaration d'indépendance dans le cas canadien. Il y a eu une élection référendaire fédérale en 1927, qui a porté sur la décision d'un

gouverneur général, alors britannique, de refuser de déclencher des élections demandées par le premier ministre du Canada; il a plutôt remis le pouvoir au chef de l'opposition.

Les électeurs ont décidé quelques mois plus tard qu'il s'agissait là d'une intrusion intolérable dans la démocratie canadienne de la part d'un acteur politique étranger. Ensuite, le Royaume-Uni s'est incliné en déclarant que le Canada et quelques autres colonies autonomes étaient ses égaux, ce qui équivalait à une reconnaissance de souveraineté. Une loi britannique l'a confirmé en 1931.

LES POUVOIRS DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Malgré cela, un lieutenant-gouverneur, au nom de la Couronne, a toujours le pouvoir de saboter la démocratie québécoise. Si le PQ était élu minoritaire en octobre, la lieutenant-gouverneure pourrait refuser de lui confier le gouvernement pour le conférer plutôt au chef de l'opposition, madame Fréchette ou monsieur Milliard, si ces derniers s'entendent pour collaborer au nom de l'unité canadienne.

Ce serait parfaitement légal en droit canadien puisqu'un lieutenant-gouverneur l'a fait en Colombie-Britannique, il y a à peine une dizaine d'années. Un lieutenant-gouverneur pourrait aussi refuser de signer les projets de loi d'un gouvernement souverainiste adoptés à l'Assemblée nationale, de même que les décrets du Conseil des ministres.

Les lieutenants-gouverneurs ont respecté la démocratie quand le PQ était au pouvoir dans le passé, mais rien n'assure qu'il en sera de même à l'avenir. Ne pas le prévoir serait d'une très grande naïveté. Ottawa y a sûrement songé puisque la lieutenant-gouverneure est payée par lui et qu'il peut lui dicter sa ligne de conduite. Des voix influentes au Canada anglais réclament déjà publiquement la réactivation des pouvoirs royaux pour contrer l'Alberta



Photo : Collection Assemblée nationale, Claude Mathieu

Advenant une victoire du PQ en octobre, le nouveau gouvernement devrait annoncer dès le premier jour qu'il cessera de demander la signature des projets de loi et des décrets au lieutenant-gouverneur.

et le Québec. Aux grands maux les grands moyens.

LA CLÉ D'UNE DÉMARCHÉ RÉUSSIE VERS L'INDÉPENDANCE

Comme dans le cas du Canada, la monarchie peut être la clé d'une démarche réussie vers l'indépendance du Québec. Pour se prémunir définitivement contre de possibles magouilles antidémocratiques et pour mobiliser le peuple québécois en vue d'un référendum, le PQ, s'il est majoritaire, devrait prendre l'offensive dès son serment d'allégeance au peuple québécois.

Le nouveau gouvernement devrait annoncer dès le premier jour qu'il cessera de demander la signature des projets de loi et des décrets au lieutenant-gouverneur, et qu'il remplacera cette sanction royale unilatéralement par celle du président de l'Assemblée nationale, ou de toute autre personne qu'il aura désignée.

Il devrait refuser de reconnaître la validité des jugements défavorables des tribunaux sur cette question. Enfin, il devrait retirer la masse royale de l'Assemblée nationale, qui exprime le consentement de Sa Majesté à nos débats parlementaires, afin d'y substituer un symbole plus pertinent de

réconciliation avec les peuples autochtones.

Ces mesures proposées vont beaucoup plus loin que ce qu'ont pu oser les gouvernements péquistes du passé, qui s'en sont remis uniquement au grand soir référendaire qui réglerait tout à la fois. Il faut, au contraire, être désormais plus proactifs et contester les bases illégitimes du système constitutionnel canadien dès le lendemain des élections.

FAIRE PREUVE D'AUDACE

Le gouvernement formé par le Parti Québécois ne recevra pas cette année le mandat de faire la souveraineté parce que ce ne sera pas une élection référendaire. Il pourra toutefois prendre toutes les mesures préparatoires à l'accession à la souveraineté, y compris celles mentionnées. Il devrait le faire froidement en laissant aux commentateurs le soin de s'indigner, ou d'admirer son courage.

L'élection d'un gouvernement souverainiste en octobre 2026 est peut-être notre dernière chance d'accéder à la souveraineté. Nous n'avons plus le luxe des hésitations anachroniques qui font le jeu du camp fédéraliste. Jean Chrétien a réitéré qu'il n'avait pas de scrupules

légalistes quand l'existence de son pays était en jeu.

Le chef du PQ a déjà fait preuve d'audace et de constance au sujet de la monarchie. Presque seul, mais fort de l'opinion publique, il a forcé le gouvernement du Québec, qui n'en avait pas l'intention, à abolir le serment d'allégeance de l'ensemble des députés à Charles III, en refusant de siéger. C'est l'attitude innovante et ferme qu'il faudra conserver.

Il serait mal avisé que le gouvernement fédéral décide de livrer une bataille perdante pour défendre une institution aussi impopulaire à la veille d'un référendum sur la souveraineté. Ce serait commettre une erreur historique majeure. L'abolition de la monarchie avant le référendum sera le début du rapatriement unilatéral de notre constitution.

Ce sera le problème du Canada, pas du Québec. ◀

L'auteur est constitutionnaliste, auteur de « La fin de la monarchie au Québec » (Éditions du Renouveau québécois, 2018) et « La souveraineté du Québec au 21^e siècle » (à paraître). L'auteur a été conseiller constitutionnel au Conseil exécutif du gouvernement du Québec pendant l'année référendaire de 1995.



PATRICK BONIN
Député de Repentigny
450 581-3896



YVES PERRON
Député de Berthier—Maskinongé
819 228-1210



LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
1 800 263-5726



GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette—Manawan
450 752-1940

Journée internationale des droits des Femmes

8 MARS

BLOC Québécois

In memoriam

Sortir de l'âme pour entrer dans le verbe

Hommage à Fernand Ouellette
(1930 – 2026)

Pierre Jasmin

Intellectuel de l'action réfléchie, le poète et écrivain s'est éteint le mardi 3 février. À sa fille m'annonçant sa mort et des funérailles remises à la fin mars, j'ai partagé

longuement ma tristesse infinie, malgré un récent message de sa voix riieuse au téléphone : « Pierre, oui, un cancer terminal, mais n'ai-je pas eu une vie extraordinairement privilégiée et heureuse? Il est temps. »

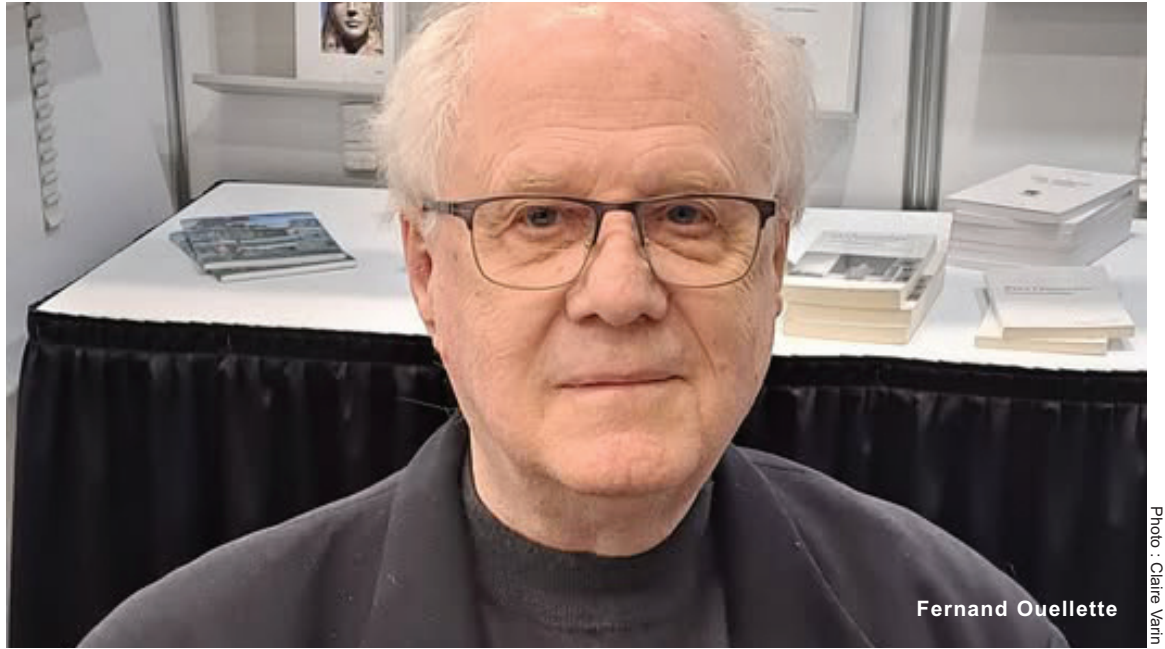


Photo : Claire Varin

Fernand Ouellette

Intellectuel de l'action réfléchie, le poète et écrivain s'est éteint le mardi 3 février.

QUELQUES JALONS

1958 : Avec le poète Jean-Guy Pilon, il fonde la revue *Liberté*, encore vivante, dont il devient le rédacteur en chef en 1961 : il a profondément marqué la revue, non seulement par son travail soigné et constant, mais par son amour de l'art et de l'humanité, sa grande indépendance d'esprit et sa liberté d'expression qui permet le dialogue dans le désaccord, selon la rédactrice en chef, Valérie Lefebvre-Faucher, citée par Catherine Lalonde.

1963 : Alors que le FLQ s'active, ce grand amoureux du Québec écrit sa « Lettre aux mystiques de la violence » en éditorial de *Liberté* : « On est POUR ou CONTRE la violence en soi, scande-t-il. On ne peut pas être contre les armes nucléaires, contre la torture et la dégradation, et mettre sa confiance dans une révolution par les armes et les bombes. »

1966 : Il rédige la biographie d'Edgard Varèse, grand précurseur de la musique contemporaine qu'il apprivoise pendant son travail de recherche solitaire entrepris sur un coup de tête (ou de cœur) : l'œuvre rééditée en 1989 chez Christian Bourgeois deviendra un modèle pour tous les musicologues non sclérosés, tandis que ses poèmes seront mis en musique par notamment Pierre Mercure, Gilles Tremblay et André Prévost.

1968 : Membre de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, son travail termine, avec Guy Rocher, la commission Parent au moment où notre pays d'alors, coincé à côté des États-Unis, qui agresse le Vietnam, avec une Union Nationale moribonde et ses lois contestées, comme le Bill 63, ressemble au Québec d'aujourd'hui, mais trouvera une nouvelle énergie inspirée par EXPO 67 et les acquis de la Révolution tranquille, Hydro-Québec, ministères de la Santé et d'Éducation, vers un gouvernement en 1976 dirigé par Lévesque, Parizeau, Laurin, Payette, Couture, Jacques-Yvan Morin, Charron...

1972 : Fernand participe à la création de la Rencontre québécoise internationale des écrivains qui mènera à la fondation de l'Union des écrivains et des écrivains québécois (UNEQ) que Bruno Roy, avant de devenir secrétaire des APLP, aura dotée en face du carré Saint-Louis de sa maison mère menacée (signe de nos temps barbares).

1979 : Son travail de rédaction pour Marcel Rioux a mené à la création du plus grand secteur des arts universitaire au Canada¹. Professeure à la Faculté des Arts (et des Lettres) de l'UQAM, Denise Brassard² illustre « sa double pratique de la poésie et de l'essai [qui] l'inscrit dans la tradition des poètes-essayistes Hölderlin, Valéry, Jouve, Bonnefoy et René Char : chez lui, œuvres du cœur et d'intelligence se rencontrent pour ne faire plus qu'un. [...] Le mouvement de l'écriture est semblable à la prière. Il est un moyen de maintenir la méditation, comme une modalité de l'espérance, un flambeau dans la nuit, jusqu'au moment où la lumière, à nouveau, se fera dans l'âme. »

2014 : Fernand survit au décès de Lisette Corbeil en écrivant le recueil 2017 intitulé *Où tu n'es plus, je ne suis nulle part*, rappel du lien de plus de soixante années avec une compagne qui n'avait jamais la langue dans sa poche en commentant ce qu'il écrivait la veille.

2026 : À sa mort, Radio-Canada ressort une émission *La grande visite* avec une entrevue de Fernand sur le thème de la mort, menée par Daniel Pinard, Jean-Louis Roux et Nathalie Petrowski, lors de la parution en 1987 des *Heures* suivant la mort de son père ébéniste.

GRAND PRIX INTERNATIONAL
DE POÉSIE DE LANGUE FRANÇAISE
LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR

De tous les innombrables prix reçus (ou refusés, tel un prix prestigieux canadien offert stupidement en 1970 alors que ses amis poètes étaient emprisonnés), il me disait tenir particulièrement à celui-ci qu'il allait saluer en juin 2008 par un discours à Paris, discours sur lequel il avait angoissé, comme le reflète notre échange :

Très cher Fernand, vous si grand [...] et si vulnérable! Prenez conscience de la grande valeur de ce que vous dites, même si les Français vous reprocheront d'être trop compréhensible : vivez ce reproche comme un immense compliment!!!

- C'est très gentil. À condition que je me maîtrise, articule, me désangoisse. Tout sera peut-être normal. J'espère que je ne vous ferai pas honte. Si ma voix était plus ferme, plus puissante, ça m'aiderait.

Je lui avais alors fourni quelques trucs de respiration d'amis chanteurs et comédiens.

- Je vous envoie la partie principale de mon allocution à la Sorbonne. Nous vivons dans un temps, dans une culture, dominés par le profit, la mondialisation du médiocre. Le vide. Le refus de l'être et de sa manifestation à travers les mots, les sons, les couleurs, la lumière.

Marina Tsvetaeva disait qu'un poète, c'est quelqu'un « qui est sorti de l'âme pour entrer dans le verbe ». Toujours à l'écoute de la soif lyrique de l'âme qu'appelait Baudelaire. En prolongeant sa musique. En pondérant magiquement le prosaïsme si omniprésent dans la poésie moderne. C'est-à-dire, dans une quête extrême des mots qui ont une « présence », et qui relaieront l'être et le monde dans le modelage intense d'une forme singulière jamais figée, face à l'essentiel qui veut se manifester. Dans l'établissement d'un arc, d'un méridien entre la matière du monde, la conscience d'être et l'indicible. ◀

1. cf. Claude Corbo : *Art, éducation et société post-industrielle. Le rapport Rioux et l'enseignement des arts au Québec 1966-1968.*

2. *Le souffle du passage. Poésie et essai chez Fernand Ouellette* (VLB éditeur, Montréal, 2007, 448 pages). Denise Brassard est sa grande exégète.





Le projet de loi 3 réduira le rôle d'intervention des syndicats et soulève des enjeux liés à la liberté d'association, un droit fondamental au Québec.

L'APARTÉ AVEC ÉLORA

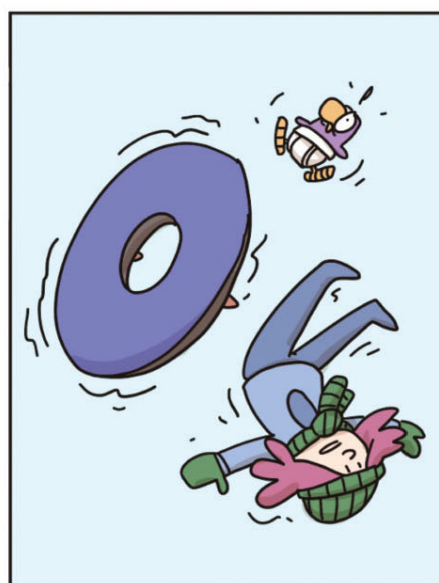
SIMONBANVILLE.COM
PATREON.COM/BANVILLE



www.simonbanville.com 10122026



www.simonbanville.com 10112026



www.simonbanville.com 10132026



www.simonbanville.com 10142026